

HISTOIRE
DE
L'ABBAYE DE FERVAQUES

A
SAINT-QUENTIN

PAR
L'ABBÉ POQUET

Membre correspondant du Ministère de l'Instruction publique
pour les Travaux historiques, Historiographe
du diocèse de Soissons et Laon, Curé-Doyen de Berry-au-Bac (Aisne).

Valles Bernardus amabat.

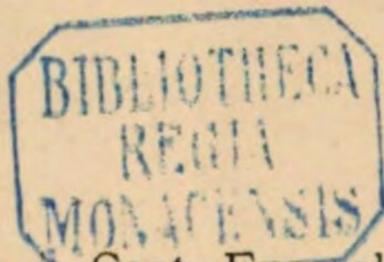


PARIS
Librairie d'Henri MENU, Quai Malaquais, 7

—
SAINT-QUENTIN
VATIN, rue Saint-André, 14

—
1878

L'ABBAYE DE FERVAQUES



Tiré à Cent Exemplaires

Ce mémoire a obtenu une Mention honorable avec Médaille d'argent grand module, au Concours d'Histoire locale de la Société Académique de Saint-Quentin de 1877.

+ * +

HISTOIRE
DE
L'ABBAYE DE FERVAQUES

A
SAINT-QUENTIN

PAR
L'ABBÉ POQUET

Membre correspondant du Ministère de l'Instruction publique
pour les Travaux historiques, Historiographe
du diocèse de Soissons et Laon, Curé-Doyen de Berry-au-Bac (Aisne).

Valles Bernardus amabat.



PARIS
Librairie d'Henri MENU, Quai Malaquais, 7

—
SAINT-QUENTIN
VATIN, rue Saint-André, 14

—
1878

= Aug. 12.



HISTOIRE DE L'ABBAYE DE FERVAQUES

A SAINT-QUENTIN

PRÉLIMINAIRES

Quand on étudie l'histoire de nos contrées on est frappé de voir s'élever partout sur notre sol, à certaines époques, une foule d'établissements religieux désignés sous le nom d'abbayes, de monastères et de couvents ; espèce de colonies ascétiques, écloses pour ainsi dire par une génération spontanée, venant sous le souffle de Dieu peupler nos campagnes et faire fleurir le désert (1). C'est là sans doute

(1) Il est à remarquer, en effet, que la plupart de nos anciennes abbayes ont été placées, à leur origine, non dans des villes ou des centres peuplés ; mais dans des lieux inhabités, dans des sites agrestes et sauvages, quelquefois même dans des endroits inaccessibles et dangereux. C'était donc le plus souvent dans des déserts affreux, semés d'épaisses broussailles, sur la sombre lisière des bois, près des marais fangeux que les moines aimaient à dresser leurs tentes. On peut dire aussi que c'est à force d'énergie et de persévérance que ces rudes pionniers sont parvenus à y créer des cultures florissantes et à y introduire les bienfaits d'une civilisation jusque-là inconnue ; car ces pieux cénobites, en s'isolant du monde auquel ils disaient un éternel adieu, n'avaient pas seulement pour but de répandre, sur ces terrains ingrats et déshérités, une prospérité matérielle, mais encore les bienfaits de la vie contemplative et céleste. Espérant sans doute, par cet exemple d'abnégation, de travail et de charité chrétienne, réformer la société et fonder, par la pratique de la vertu, un peuple nouveau, régi par des lois ignorées de la terre, et dont les actes et les aspirations tendissent à élever les âmes vers les régions sereines de l'avenir.

ce qui les a fait comparer si souvent à de nombreux essaims, sortant d'une ruche trop pleine, pour aller chercher une autre patrie et fonder une nouvelle famille.

Mais, quand on examine plus attentivement ces merveilleuses créations, on n'est pas moins surpris de les voir, malgré leur éloignement du monde et une vie effrayante pour la nature, attirer à elles une multitude de personnes des conditions les plus diverses, s'enrichir de largesses volontaires ; puis, en dépit des guerres, des pillages, des ruines, se perpétuer à travers les bouleversements qui agitent le pays.

En présence de ce phénomène, on est bien forcé de reconnaître qu'il y avait alors dans notre France une sève religieuse étonnante ; et on comprend que le Vermandois, cette terre classique du patriotisme et du dévouement, ne soit pas resté étranger à cette impulsion générale qui entraînait les fortes croyances vers l'idéal d'une vie plus parfaite.

Aussi, remarque-t-on chez nous, dès le VI^e et VII^e siècle d'importantes fondations monastiques. Saint-Quentin-en-Isle (511), Saint-Éloi-de-Noyon (600), Saint-Quentin-du-Mont, Homblières (650), Saint-Fursy-de-Péronne, Sainte-Godeberte (658), le Mont-Saint-Quentin (644), Honnecourt (691), Brétigny (711), Saint-Prix (800), sont là pour attester toute la force de ce mouvement monastique, imprimé d'abord par saint Martin, saint Benoît et leurs disciples ; puis continué au XI^e et XII^e siècle par les chanoines de Saint-Augustin, témoins Saint-Barthélemy-de-Noyon (1060) ; Ham (1108) ; Saint-Éloi-Fontaine (1130).

Mais, vers cette époque, les Cisterciens et les Prémontrés représentés par deux personnages éminents, saint Bernard et saint Norbert, semblent les éclipser. Le premier surtout, en quittant la maison paternelle à 22 ans,

ou ils avançait en véritable conquérant. Déjà le Soissonnais, le Laonnois, la Thiérache, le Noyonnais comptaient des maisons de son ordre : Longpont (1131), Vauclair (1130), Foigny (1121), Montreuil (1136), Ourscamp (1129), Vauxcelles (1131). Le Vermandois allait avoir son tour, et Fervaques naissait à la vie religieuse (1140).

Mais, hélas ! ces maisons, pendant si longtemps l'asile du silence et de la prière, ont disparu, pour la plupart, ne laissant après elles que des ruines et des regrets même dans leurs annales demeurées incomplètes et attendant une main assez dévouée et assez patiente pour en recueillir les feuilles échappées à la tempête, mais dispersées aux quatre vents du ciel.

Voilà, sans doute, Messieurs, le motif qui a déterminé la Société académique de Saint-Quentin à remettre au concours l'histoire de l'Abbaye de Fervaques, une des plus célèbres de la contrée ; moins peut-être pour en posséder tous les éléments qui doivent la composer que pour en avoir un tableau général reflétant à grands traits sa véritable physionomie dans le passé. C'est là l'idée qui nous a paru résulter du programme. C'est aussi l'idée qui a présidé à notre travail et guidé nos recherches. Trop heureux de pouvoir en offrir l'hommage à cette savante compagnie qui voudra bien y voir une preuve de nos sympathies pour ses antiquités locales et un tribut de reconnaissance pour une ville qui s'est grandement honorée en conservant dans les mauvais jours un établissement qui lui rappelle de précieux souvenirs.

Mais, pour mettre un peu d'ordre dans une étude de ce genre, nous avons cru devoir la diviser en plusieurs chapitres dans lesquels nous traiterons successivement : 1° de son origine, de sa fondation, de ses constructions primitives ; 2° de ses donations, acquisitions et échanges ; 3° de son organisation, du genre de vie des religieuses, de la condition des frères convers ; 4° de ses malheurs et de ses désastres dans le cours des XIV, XV, XVI et XVII^e siècles ; 5° de la translation du monastère de Fervaques dans la Cité Saint-Quentinoise ; 6° nous donnerons ensuite le catalogue des abbesses qui ont gouverné Fervaques pendant plus de 700 ans ; 7° puis un inventaire sommaire des possessions et revenus dont jouissait le monastère.

Enfin, nous terminerons notre travail par quelques réflexions morales sur cet important sujet.

CHAPITRE PREMIER

ORIGINE ET FONDATION DE FERVAQUES. — SES CONSTRUCTIONS
PRIMITIVES.

§ I^{er}. — *Origine et Fondation.*

Reportons-nous, Messieurs, au commencement du XII^e siècle, au temps où saint Bernard, ce moine aussi puissant en œuvres qu'en paroles, sortant de sa retraite de Clairvaux, enflammé d'un zèle ardent pour le salut des âmes, parcourait la France et la Belgique, prêchant aux peuples la réforme des mœurs et travaillant de tout son pouvoir à fonder au milieu d'eux des maisons de son ordre pour les édifier par leur sainteté et les soutenir par leurs prières.

Déjà, comme nous l'avons dit, on devait à cet incomparable missionnaire une foule d'établissements monastiques bâtis dans nos contrées pour les hommes. Bientôt la Thiérache, ouvrant de nouveau ses futaies hospitalières, put se glorifier d'y abriter un des premiers couvents érigés pour les femmes (1). Montreuil-les-Dames, à peine im-

(1) Le moine Herman, au troisième livre des *Miracles de la Sainte-Vierge*, chap. 17, dans son patriotisme laonnais, va jusqu'à regarder l'abbaye de Montreuil-en-Thiérache comme la première abbaye de femmes de Citeaux fondée dans le monde chrétien. *In nulla enim orbis parte, antea vel lectum in codicibus vel auditum fuit auribus, hujusmodi religionis abbatiam feminarum extitisse.* Mais cet auteur, quoique contemporain, se trompe assurément; puisque, d'après la *Gallia*, le monastère de Tart-sur-l'Ouche, au diocèse de Dijon, et non loin de Citeaux, existait bien avant Montreuil qui ne fut fondé qu'en 1136, tandis que le Tart aurait été bâti en 1125, par Étienne, abbé de Citeaux, et non par saint Bernard. Il n'en fut pas de même pour Montreuil dont l'origine remontait à ce saint, ainsi que Foigny qui en est si rapproché. Tart a été, du reste, une mère féconde, d'où sont sorties six mille maisons, si l'on en croit quelques historiens.

réjouir de sa précoce fécondité, en voyant naître et grandir dans son voisinage, une fille digne d'elle et jalouse de marcher sur ses traces, en imitant ses vertus.

En effet, non loin de Saint-Quentin, au Nord du village de Fonsomme, vers les sources vives et bouillonnantes d'une rivière qui lui a donné son nom, existait encore au XVII^e siècle une abbaye de femmes, fondée en cet endroit, sous la dénomination poétique de Fervaques, sans doute pour distinguer ces deux localités dont l'origine au fond était identique et commune (1) comme le prouvent les anciens titres qui donnent indifféremment aux religieuses de ce monastère le nom de religieuses de Fonsomme ou de Fervaques. C'est au reste ce que confirme le Cartulaire de cette maison quand il dit, page 59 : « Fervaques, anciennement nommé Favarchue, est situé au comté de » Vermandois, ressort de Saint-Quentin, une lieue du » pays de Cambrésis, entre le village de Croix et Fonsomme. C'est pourquoi les religieuses anciennement » estoient appelées les religieuses de Fonsomme. La maison est située dans un vallon avec l'étang qui borne » une partie de la maison; ledit estang prenant son accroissement des fontaines qui sont dans l'abbaye, proche » la place nommée le Pont-de-Cambrai, et ledit estang

(1) Il est évident que Fonsomme et Fervaques ont la même origine. Fonsomme, qui s'écrit dans les vieilles chartes du XII^e siècle : *Funsomis*, *Fontissome*, *Fontissurme*, *Fontissomine*, *Fontis-Somene*, *Fontis-Sumena*, *Fontis-Somone*, *Fontis-Summa*, *Fontis-Sumus*; en français : *Fonsummes*, *Fonsommes* signifie toujours et partout *Sources de la Somme*. Et Fervaques, *Ferventes aquæ*, exprime non des eaux chaudes, comme le traduit mal à propos l'auteur du *Dictionnaire des Abbayes de Migne*, mais des eaux bouillantes, telles qu'elles sont dans les sources où on les voit sourdre ou pétiller : caractère qui se rencontre plus particulièrement ici. De ces deux mots latins, *Ferventes aquæ*, la mauvaise latinité, le langage corrompu du Moyen-Age en a fait le nom barbare de *Ferverchie*, *Favarchie*, *Favercæ*, *Favakes*, *Farvachie*, *Farevaches*, *Fervacy*, enfin Fervaques.

» avec les fontaines font l'origine de la rivière de Somme.
» Ledit lieu semble estre appelé Fervaques (*a ferventibus*
» *aquis*) à cause des eaux qui sont fréquentes et qui sem-
» blent bouillonner (1). »

Ces lieux où allait bientôt s'élever l'abbaye de Fervaques n'avaient pas été sans quelque célébrité dans les anciens âges, si nous nous en rapportons à une curieuse notice de M. Gomart, intitulée *les Tombes de Fervaques* ; puisque, d'après ce savant, se trouvaient, près des sources de la Somme qui ont pu être l'objet d'un culte superstitieux, « deux monuments celtiques appelés l'un la *Haute-*
» *Borne* et l'autre la *Tombelle* ou *Motte-Guerlot*, du nom
» d'un incendiaire qu'on y aurait brûlé vif, au commen-
» cement du siècle dernier. Cette *Tombelle*, distante de
» l'abbaye de quelques centaines de mètres, est située sur
» la pente d'un coteau qui domine la vallée de la Somme
» à sa naissance. La culture a réduit aujourd'hui à 5 ou 6
» mètres au-dessus du terrain naturel sa hauteur, qui de-
» vait être dans le principe de 10 à 12 mètres. Le pro-
» priétaire qui l'exploite comme une carrière de marne y
» a rencontré de nombreux vestiges de constructions en
» grès... Quelques fragments d'une pierre noire étrangère
» au pays... A 100 mètres au Sud de cette *Motte*, il
» existe une ancienne excavation garnie de broussailles,
» qui présente en profondeur et en largeur les mêmes
» dimensions que la *Motte* dans sa hauteur. C'est là si
» l'on en croit la tradition, que furent extraites les terres
» qui ont servi à son élévation (2). »

(1) Matton. *Dictionnaire topographique de l'Aisne*. Il paraît que l'étang de Fervaques est aujourd'hui desséché et que la Somme tarit quelquefois.

(2) La *Tombelle*, signalée ici par M. Gomart, ne serait-ce pas un de ces amas ou monceau de terre ou de pierre dressé en forme de rocher et terminé en pyramide et que pour cela on appelait *Pyrus* ? Ces élévations factices servaient souvent de bornes ou de limites territoriales, témoin ce

Or, voici d'après la charte de fondation ce qui donna lieu à cet établissement : Reinier, sire de Fonsomme et sénéchal de Vermandois, cédant à des conseils salutaires et voulant, à l'exemple d'autres seigneurs puissants de cette époque, faire quelque bonne œuvre, aurait conçu le projet de bâtir, sur un de ces domaines, une abbaye de religieuses. La tradition ajoute que Reinier qui s'était sans doute décidé à faire cette fondation dans sa seigneurie, d'après l'avis et l'influence de saint Bernard, aurait chargé ce patriarche de la vie cénobitique d'y placer une colonie de vierges, tirées de Montreuil déjà célèbre par sa grande réputation de sainteté. On prétend même que le saint, après une étude attentive des lieux, fixa lui-même l'emplacement du nouveau monastère ; et qu'il choisit à cet effet un enclos, *pomærium*, que Reinier avait abandonné pour cette destination. C'était donc un vaste terrain, planté d'arbres, une espèce de verger, auquel vinrent s'ajouter d'autres donations en terre, prés et bois, sur le territoire de Fonsomme, ainsi que l'aleu de Bernot et l'autel de Dury. C'est du moins ce que constate la charte de fondation. Cette charte, dont l'original existe encore aux archives nationales, nous a paru aussi remarquable par l'élévation et la simplicité du langage que par les sentiments qui l'ont dictée. On en pourra juger par la traduction que nous en donnons ici d'après la *Gallia christiana*, t. x, p. 378 :

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

» Nous sommes convaincus que l'esprit de Dieu qui était porté sur les eaux, dès le commencement du monde,

passage d'une charte de 1152 de Beudoin à l'abbesse Rosalie où il confirme les biens concédés à ce monastère. *In Pyri loco, territorio Fontis-somme terra quod dicitur del destroit a via que de Humbilariis, versus Frasnetum ducit in parte superiori ad orientem, et de Raeres descendit ad vallem de Mareuziel, terra in Emberti valle, terra tota que in Fontanis juxta Fillanis erat.*

anime encore l'esprit des fidèles. En sorte que, sous son inspiration, l'état présent de la sainte Église profite à ceux qui, pour échapper aux naufrages du siècle, fuient vers le port de la divine contemplation, laissant à d'autres le soin de leur fournir les choses temporelles, afin qu'ils puissent servir Dieu plus librement et vaquer à la prière. »

» Mus par ces motifs, moi Reinier, sénéchal, et Élisabeth, mon épouse, comptant recevoir des biens célestes et éternels en échange des biens terrestres et périssables, nous avons résolu de donner quelques-unes de nos possessions à Dieu et à ses servantes, vivant dans la sainte pauvreté à Montreuil, auxquelles nous avons déjà confié auparavant notre fille pour la former au service du Seigneur.

» C'est pourquoi, après avoir communiqué notre dessein à de saints religieux, nous avons édifié pour ces servantes de Dieu, en l'honneur de sainte Marie, toujours Vierge, une église sur le territoire d'un village nommé Fonsomme. *Ecclesiam in territorio villæ quæ dicitur Funsumus (1)*. Et du consentement de nos fils, Mathieu et Reinier, nous avons concédé à ladite église et aux servantes du Seigneur, tout ce que nous possédions sur le même territoire, savoir : les terres, les prés et les pâturages situés à l'Est du chemin qui conduit à Fontaine *Fontanas* (2) du côté où est placée cette église.

» Nous avons fait cette donation avec l'assentiment de Vodaline de Ribemont, de qui nous tenons cette terre, en présence de Venrique-le-Flamand, de maître Guillaume, du prêtre Foulques et de plusieurs autres.

» Nous avons encore donné à cette communauté l'aleu

(1) *Ecclesia* est ici synonyme de Monastère ou Communauté.

(2) Fontaine-Uterte, *Fontanas in colle*, disent les vieux titres, village du canton de Bohain, au Nord-Ouest de Fonsomme.

que nous possédons à Bresnoit (Bernot) (1) consistant en terres et prés. Bien plus, nous avons remis entre les mains de l'évêque l'autel de Dury (2) que nous avons tenu jusqu'à ce jour. Nous avons obtenu qu'on en gratifiât ces servantes du Seigneur.

» Mais, afin que cette donation solennelle soit ratifiée et demeure inébranlable, nous avons supplié le seigneur Simon, évêque, de vouloir bien fortifier de son autorité l'acte que nous faisons de ces diverses concessions et de le confirmer en y imprimant son sceau. » — Suivent les sceaux ou signatures de Simon, évêque de Noyon; de Valerand, abbé d'Ourscamps; d'Hugues, abbé de Longpont; de Raoul, abbé de Vauxcelles; de Hugues, d'Homblières; de Reinier, sénéchal; de Robert Molet; de Jean Supplice; d'Anselme et de Jean, son frère.

Il suffit de lire cette pièce pour reconnaître que Colliette se trompe quand il avance que la dame de Ribemont ne s'est pas contentée d'approuver la donation de Reinier; mais qu'elle ajouta, en faveur de ces saintes filles, un droit de pêche et de mouture sur ses étangs et ses moulins, ainsi que le présent d'un aleu à Bernot *Brenolio* avec le patronage de la cure de Dury, et que bientôt, Simon, évêque de Noyon, leur confirma l'autel de ce village.

La chartre que nous venons de citer porte, au contraire, que ce fut Reinier seul et sa femme qui firent ces importantes donations et non Vodaline, suzeraine de ces biens. Elle se contentait à ce titre d'approuver ces largesses d'un de ses vassaux. C'était là une simple formalité, mais regardée comme nécessaire pour donner aux contrats la force dont ils avaient besoin et les mettre à l'abri de toute revendi-

(1) Bernot, canton de Guise (Aisne).

(2) Dury, village du canton de Saint-Simon (Aisne).

cation féodale. Aussi, avait-on soin, pour en assurer l'exécution, de faire signer ces actes par une foule de personnes influentes, et surtout par des dignitaires ecclésiastiques. Et de fait, la prépondérance et la considération dont jouissait le clergé, étaient souvent la seule garantie qu'obtenait la justice, au sein d'une société encore violente et à demi barbare, malgré les vives croyances qui la distinguaient. C'est pour cela que nous constatons ici l'intervention contractuelle, non-seulement de l'évêque de Noyon, personnage éminent par son caractère et sa dignité, mais encore celle de nombreux abbés et de seigneurs du voisinage, approuvant et signant avec le prélat la concession faite aux religieuses de Fervaques.

§ II. — *Constructions primitives.*

Dès que cette donation fut un fait accompli, on se mit aussitôt à l'œuvre pour commencer le nouvel établissement destiné, comme nous venons de le voir, à recevoir une colonie de religieuses, tirées de l'abbaye de Montreuil-en-Thiérache. Il est à présumer que les travaux furent poussés avec beaucoup d'activité ; car, d'après les règles cénobitiques, un monastère n'était vraiment fondé que quand les lieux réguliers étaient terminés et qu'on pouvait y observer la discipline monastique dans tout son ensemble. Ces dispositions claustrales étaient à peine achevées que douze religieuses professes, sous la conduite d'Ermengarde, fille du seigneur Reinier, vinrent s'installer dans cette résidence si généreusement construite par son père (1).

Si l'histoire de Fervaques nous laisse ignorer la nature et l'importance des constructions qui furent alors entre-

(1) C'était la coutume de Citeaux d'envoyer douze religieux, pour prendre possession des nouvelles abbayes, et cela en mémoire des douze apôtres.

prises, d'autres documents analogues nous permettent de conjecturer ce qu'elles furent, sinon à leur origine, puisque les communautés n'avaient pas toujours les ressources nécessaires pour élever de suite de vastes bâtiments, du moins, quelques années plus tard, quand l'abbaye fut prospère et richement dotée par les seigneurs des environs. Nous avons ici pour nous renseigner, outre les usages communs que nous retrouvons à peu près les mêmes partout, les constitutions de l'ordre rédigées en 1119 dans un chapitre général de Citeaux, où siégeait saint Bernard, en même temps que onze autres abbés.

Or, dans l'article consacré aux bâtiments, il est dit :
» que le monastère sera construit, si faire se peut, de telle
» façon qu'il réunisse dans son enceinte toutes les choses
» nécessaires, savoir : un moulin, des ateliers pour divers
» métiers, afin d'éviter que les moines n'aillent au-dehors. »
Il fallait donc que chacune de ces maisons formant comme autant de petites républiques, ayant leur gouvernement propre et leurs exigences particulières, pût néanmoins se suffire, c'est-à-dire, avoir sous sa main tout ce qui était indispensable à une corporation isolée du monde et vivant en dehors des habitudes ordinaires.

D'après ces mêmes constitutions, l'église devait être d'une grande simplicité ; les sculptures et les peintures en étaient formellement exclues ; les vitraux devaient être uniformes et de couleur blanche. On ne devait pas élever de tours de pierre ou de bois pour les cloches d'une hauteur immodérée, et par cela même en désaccord avec la simplicité de l'ordre. Tous les monastères devaient être placés sous l'invocation de la sainte Vierge (1). Qui ne

(1) L'abbaye de Fervaques avait pris pour armes, selon d'Hozier, d'*azur à une vierge debout, avec l'Enfant-Jésus dans ses bras, le tout d'or, avec une palme et une branche de chêne pour lambrequins*. Le tout surmonté d'une couronne fleurdelysée accostée d'une mitre et d'une crosse abbatiale.

reconnaîtrait dans ces prescriptions austères l'influence du moine de Clairvaux et son ardent amour pour Marie dont il a toujours été le dévoué champion et l'infatigable apôtre ?

Il nous paraît certain que ces règlements encore nouveaux et dont l'observance fut des plus rigoureuses pendant une partie du XII^e siècle, durent être appliqués à la lettre à Fervaques. Aussi, voyons-nous cette abbaye placée non sur un lieu élevé, mais dans une étroite vallée, se reliant au Nord et à l'Est à des pentes adoucies, selon l'usage des Cisterciens qui bâtissaient le plus ordinairement dans les vallons marécageux, le long des cours d'eaux, partout où la culture pouvait fertiliser le sol, en convertissant des marais improductifs en de riches prairies, arrosées par des canaux ou des rigoles qui portaient partout avec eux la vie et l'abondance.

Indépendamment de ces conditions premières qu'on rencontrait à Fervaques pour l'assiette du monastère, on y reproduisit probablement aussi les dispositions générales telles qu'elles étaient recommandées, telles que nous les voyons observées dans les maisons de l'ordre, à Clairvaux, à Longpont, à Vauclair, à Foigny et surtout à Montreuil, qui avait dû servir de modèle à la naissante institution.

Il y avait donc très probablement ici comme à Longpont en Soissonnais, (car le plan adopté pour les maisons de femmes, ne différait pas de celui employé pour les communautés d'hommes), une avenue d'arbres au bout de laquelle était une croix qui signalait au voyageur la porte du monastère. Là, près de la porte d'entrée se trouvait un oratoire où on le conduisait à son arrivée. De là, on accédait dans une vaste cour, autour de laquelle étaient placées les granges, les écuries, les étables ; puis un grand bâtiment contenant des celliers et le logement des frères

convers qui ne se trouvaient pas dans l'enceinte réservée aux religieux profès ; venaient ensuite les lieux réguliers, comprenant les cloîtres, l'église, la sacristie, la salle capitulaire, le réfectoire, le chauffoir, les cuisines ; au-dessus, les dortoirs donnant sur le transept de l'église, pour faciliter l'accès du chœur dans les offices de nuit, la bibliothèque et la lingerie. Le cloître était presque toujours au midi. Au milieu du préau, divisé en carré, se trouvait un bassin pour les ablutions. Le tout était entouré d'une enceinte elliptique ou ovale, selon la nature du terrain, défendu par de hautes murailles ou des fossés remplis d'eaux, renfermant de vastes jardins, des vergers. Les services étaient presque toujours à proximité des cours d'eaux qui longeaient l'abbaye.

Dans les divers établissements de ce genre, les statuts de l'ordre exigeaient qu'une villa ou grange fût placée à une certaine distance de l'abbaye-mère pour que celle-ci pût prendre le titre d'abbaye et qu'elle pût suffire à l'entretien de douze religieuses au moins. Ces métairies, établies dans le voisinage, conservaient leur nom primitif de *villæ*. C'étaient donc de grandes fermes occupées par des frères convers et des domestiques, sous la direction d'un religieux investi du titre de *Magister-Grangiæ*, qui prenaient soin de la culture et des animaux ; car il y avait dans ces fermes ou manoirs des troupeaux de grand et petit bétail qui ne devaient pas s'éloigner plus d'une journée des granges, lesquelles devaient être bâties à moins de deux lieues l'une de l'autre (1).

Malheureusement, et depuis longtemps, il ne reste presque plus rien de ces constructions primitives, sauf un vieux bâtiment ruiné il y a quelques années, et un colom-

(1) Voir le Dictionnaire d'Architecture de Viollet-Leduc : *Abbaye*.

bier isolé qu'on prendrait pour une tour de défense. Voici ce qu'en dit M. Gomart dans son opuscule déjà cité et auquel nous emprunterons encore quelques détails intéressants. « Le bâtiment principal de l'abbaye établie par saint Bernard, fut construit si solidement que, malgré les incendies et les ravages qui l'ont atteint pendant sept siècles, il servait encore de grange lorsqu'il fut détruit le 6 janvier par un incendie qui dévora tout ce qu'il contenait et ébranla les vieux murs. C'était un vaste corps de logis mesurant 33 mètres de longueur sur 8 mètres de largeur, dont les murs, avec les parements en grès des deux côtés, avaient au moins un mètre d'épaisseur depuis le bas jusqu'en haut. Chaque pignon montrait de larges cheminées avec des coffres énormes faisant saillie comme les contreforts dans les murs de côté : très peu d'ouvertures à ogive intérieurement et rétrécies vers l'extérieur en façon de fenêtres étroites et hautes, deux portes plein cintre basses pour seule entrée.

» Ce premier bâtiment, ajoute le docte archéologue, dont l'architecture paraissait être d'accord avec l'époque de la fondation du couvent, fut abandonné au XIII^e siècle et remplacé par un nouveau corps de logis à peu de distance de celui-ci et plus en rapport avec la richesse de l'abbaye et le nombre de ses religieuses. L'emplacement de ce bâtiment, complètement détruit au XVI^e siècle, n'est plus indiqué que par des galeries souterraines qu'on a retrouvées à 3 mètres 60 en contrebas du sol, au nord du pavillon de l'abbesse. Ces galeries, bâties complètement en grès, voûtées en plein cintre, s'étendaient dans la direction du Nord au Sud et communiquaient entre elles par deux points. Elles mesurent l'une 25 mètres de longueur et l'autre 32 mètres ; elles ont 3 mètres de largeur et 1^m 90 c. de hauteur. Des éboulements et des passages

fermés font présumer que ces galeries avaient plus d'étendue. On trouva, dans le haut des voûtes, des morceaux de fer solidement soudés qui soutiennent de forts anneaux en fer (1). »

Bien qu'avec des indications aussi vagues et aussi incomplètes, il soit pour ainsi dire impossible, surtout après les bouleversements successifs qu'a éprouvés ce monastère, de le reconstituer tel qu'il est sorti des mains de saint Bernard, nous pouvons cependant nous en faire une idée, en admettant qu'on ait conservé, dans le plan comme dans l'exécution des travaux, l'ordonnance et la simplicité prescrites par les règlements cisterciens. Dans cette supposition, très probable d'ailleurs, l'église dut être terminée par une abside et des chapelles carrées s'ouvrant sur le transept. Au midi, le cloître, adossé à l'église sur lequel avait vue la sacristie, la salle capitulaire, le réfectoire, le chauffoir et la cuisine ; puis les bâtiments destinés aux approvisionnements. Au-dessus, se trouvaient

(1) Ces galeries sont probablement des caves comme celles qu'on a retrouvées depuis, également en grès et voûtées en plein cintre. Elles servaient à loger les provisions diverses de l'abbaye. Mais une découverte plus intéressante est celle de 1863. En faisant creuser une cave à l'Ouest du pavillon de l'abbesse, le propriétaire de Fervaques aurait trouvé, à un mètre du sol, quatre grandes dalles tumulaires en pierres bleues de plus de 2 mètres de longueur sur une largeur variable de 1 m. 08 et 0 m. 87, parce que ces pierres sont elliptiques.

La première représente au centre un écu fascé, surmonté de 3 étoiles avec cette inscription gothique : *Gi gist Renier*.

La seconde figure au trait une religieuse.

La troisième porte gravée au trait une croix pattée au milieu d'une bande de demi-cercles.

La quatrième, taillée en pignon, offrait l'image d'une croix ornée de branches végétales terminées en volutes imitant des larmes.

D'après M. Gomart et M. Fleury, ces deux dernières dalles seraient mérovingiennes. Voir le *Bulletin monumental* de M. de Caumont, 1862, et les *Antiquités du département de l'Aisne*, t. II, p. 201.

Ces quatre pierres faisaient partie du dallage d'une petite chapelle qui a été détruite par le feu. Elles prouvent que cette chapelle était ancienne et peut être contemporaine de la première abbaye puisqu'elle a servi de sépulture à la famille du fondateur, Reinier de Fonsomme. — GOMART.

les dortoirs et les autres appartements nécessaires à une nombreuse communauté. Il est certain qu'il y avait aussi des constructions pour les infirmeries, le noviciat, les écoles et le pensionnat. Fervaques donc fut, dès les premiers jours de son existence, un vaste établissement qui exigeait en conséquence un grand développement architectural, non quant au luxe, puisqu'il était proscrit ; mais quant aux dimensions et aux diverses appropriations réclamées par l'usage, et cet usage demandait encore, en dehors de ce que nous venons de dire, des hôtelleries pour les étrangers et les voyageurs, des ateliers pour les divers corps d'état, des jardins, des écuries, une basse-cour et des granges.

Car il est utile de remarquer que Fervaques, situé en pleine campagne, fut aussi, dès son origine, un établissement agricole et ascétique ; et si les jeunes filles de la contrée y recevaient, comme à Maubuisson et à Port-Royal-des-Champs, une éducation soignée, les religieuses, malgré leurs occupations scolaires et monastiques, n'étaient pas pour cela dispensées de cultiver la terre de leurs propres mains. Ce ne fut que plus tard qu'elles renoncèrent à ces durs travaux peu compatibles avec la délicatesse de leur sexe. Alors, elle se contentèrent de surveiller leurs fermes tout en faisant gérer leurs intérêts par des frères convers attachés à l'abbaye.

CHAPITRE II

BIENFAITEURS DE L'ABBAYE DE FERVAQUES,
DONATIONS, ACQUISITIONS ET ÉCHANGES DE PROPRIÉTÉS.

§ I^{er}. — *Bienfaiteurs et Donations.*

Le seigneur Reinier, en devenant le fondateur de l'abbaye de Fervaques à laquelle il donnait une partie de ses biens, n'avait fait qu'ouvrir la voie à de nouvelles largesses en sa faveur. Déjà, deux de ses fils s'étaient associés à la générosité de leur père. Bientôt ses autres enfants plus jeunes, Évrard, Jean et Gérard de Saint-Aubert, suivirent l'exemple de leur famille en concédant à leur tour des fonds de terres, des bois et même des églises dont ils abandonnèrent les bénéfices. Les chanoines de Saint-Quentin, les moines de Saint-Prix et d'Homblières, ainsi que les seigneurs de la contrée se firent un devoir et un honneur de marcher sur leurs traces. On peut dire que pendant plus de deux siècles, comme le prouvent les chartes que nous allons citer, les bienfaiteurs ne firent que se multiplier presque sans interruption.

C'est d'abord Odon de la Vieuville donnant au monastère l'autel de Seraucourt sous l'aveu du comte Raoul (1151). C'est Maignard d'Essigny, faisant présent de la moitié de son moulin, afin d'être reçu au nombre des frères convers (1155). C'est Philippe d'Alsace, tuteur du jeune comte de Vermandois qui accorde aux religieuses de Fervaques, dont la terre relevait du comté de Saint-Quentin, l'exemption des droits de péage sur tout le domaine de Vermandois (1158). De son côté, le Chapitre de Saint-Quentin remet à l'abbaye 2 muids de rente de

froment qu'il tenait de Odon de Faiel, à prendre sur la dîme de ce village dont les deux tiers lui échurent dans la suite (1160).

Un acte de 1171, nous apprend que Valdinus de Dury donna au monastère de Fonsomme cinq muids de froment percevables à Roisel (Somme) et à Dury. Le cleric Odon, et Adam, seigneur d'Athies, abandonnent aux religieuses l'autel de Tugny, sous l'aveu d'Yves de Nesles et de Philippe d'Alsace. Le même Adam et sa femme donnent la dîme de Fieulaine, sous la condition de faire célébrer chaque jour une messe pour le fondateur Reinier de Fonsomme. En 1186, Évrard de Fonsomme, sénéchal de Vermandois et Ermengarde, son épouse, Reinier, Jean, Nicolas et Gérard, ses frères, accordent aux religieuses de Fonsomme : *Ecclesie Fontissomene*, sous un cens de trente muids de froment, tous les bois qu'ils possèdent sur le territoire de Fonsomme, depuis ce village jusqu'à celui d'Homblières. *Totum nemus cum terra in territorio Fontissomene secus viam que a Frasneto per medium Raieres transit et versus Humblarias tendit (1)*.

La même année, Robert de Liheu (Lihons-en-Santerre), fait donation, en présence des échevins de Péronne, d'un pré, sis *ad Belesaises post Bordelum*. Le Chapitre de Saint-Quentin quitte, au profit des dames de Fervakes, deux muids de blé de rente à prendre sur la dîme de Faiel (1190). Déjà, du vivant de Jean de Fonsomme, fils de Reinier, chanoine de Saint-Quentin, cette abbaye avait reçu les terres que cet ecclésiastique possédait au terroir

(1) Malgré les termes des donations employés dans la chartre d'Étienne, évêque de Noyon, concernant cet abandon, il est cependant positif, dit M. Cocheris dans son catalogue des titres et manuscrits, que les religieuses avaient donné 315 livres marbots; puisqu'on lit au bas de la pièce : *Sciendum quod Evrardus senescalus et pater ejus, pro predicto nemore ab ecclesia sepedicta trecentas, et quindecim libras Marbotinorum Ecclesie Fontissomene, sous entendu receperunt.*

de Jeancourt et que sa mère avait acquises en sa viduité, comme il se voit par la charte d'Étienne, évêque de Noyon.

1194. Adeline de Guise, du consentement de ses enfants, Gautier et Jacques, remet aux religieuses de Fervakes 20 sols parisis de rente annuelle à lever sur le vinage de Guise et du bourg de Lesquielles, et les décharge de tout droit de péage, à la condition que ces saintes filles prient Dieu pour le repos de l'âme de Jacques d'Avesnes son mari. Baudoin, comte de Flandre, en fait autant pour les terres de son domaine (1199). Et Thomas de Fontaine, donne à Fervaques tout ce qu'il possédait en dîmes et trois mencaudées (1) de terres, situées près du lieu où les religieuses élèveront un bâtiment propre à renfermer leurs troupeaux, depuis Pâques jusqu'au mois d'août.

Au début du XIII^e siècle, nous retrouvons encore la maison de Fonsomme toujours aussi généreuse envers l'abbaye. C'est d'abord le chevalier Gérard, seigneur du lieu, sénéchal de Vermandois, personnage dévôt, qui avait fait le pèlerinage de Jérusalem, qui fonde à Saint-Quentin un hôpital appelé la *Maison-Dieu-Gérard*, située dans la rue Saint-Jean, près l'hôpital Saint-Jacques. C'est le plus ancien de tous les béguinages de la ville. Il portait aussi, dans les anciens titres, le nom de *Conventus Beguinarum de Fonsomme* ou le couvent de l'infirmerie de la maison de Fonsomme (1200). D'autres membres de la famille lui concédaient (1201) une rente de 30 muids de blé, mesure de Saint-Quentin et la sœur d'Odon de Faiel, en y prenant l'habit religieux, apporte en dot trois muids de terres labourables au Champ-de-la-Culture, sis en ce vil-

(1) La Mencaudée était une mesure propre aux diocèses de Cambrai et d'Arras, équivalent à un arpent de 100 verges.

lage. En 1209, Richard Langlois donne, de son côté, aux religieuses de Fervaques, 5 muids de froment achetés à Reinier, chevalier d'Oreny (Origny-Sainte-Benoîte), tandis qu'Amaury, d'Hauteville, les affranchit de droits de passage sur les terres d'Hauteville, d'Aisonville, de Fresnoy-le-Grand et d'Héricourt (1216).

1220. Bientôt nous voyons reparoître Gérard de Saint-Aubert, châtelain de Bohain, fils du fondateur, donnant 100 sols parisis de rente annuelle pour célébrer son anniversaire; puis 1222, Reinier son frère, sire du Verguier, *Dominus Virgulti*, donnant aussi 4 modiées de terres, sises au terroir d'Herbécourt (Herbécourt, canton de Bray Somme). Ce seigneur ajoute, en 1234, 17 sesterces de terres sur le terroir du Verguier, ce qui ne l'empêcha pas de vendre, en 1296, 9 sols de rente, sur 4 boisselles de terre à Herbécourt, *in territorio de Herberticurte*; 7 setiers de terre au Verguier, *in campo del Carriel, sito juxto terram Capellanie*; plus un droit de terrage sur 4 modiées et 2 mencaudées.

1224. Les moines de Saint-Prix permettent de leur côté, aux religieuses, de bâtir une église sur le fond de leur manse et leur cèdent en même temps l'autel de Fonsomme dont ils jouissaient. Boson, coître de la collégiale de Saint-Quentin; René de Jehancourt, (Jeancourt, canton de Vermand); Barthélemy, de Villevêque, donnent à l'abbaye des biens qui leur appartenaient dans ces villages (1225). Gautier d'Avesnes, fils de Jacques d'Avesnes, et Mathieu, seigneur de Beaurevoir, accordent l'un la franchise sur les terres qu'il vient d'acquérir à Bohain; l'autre, pour le salut de son âme, 6 muids de terres dans le Cambrésis. Jean de Péronne; Grisellus, sire de Leskielles; Gilles de Fonsomme; Empresse d'Origny, signalent également leur générosité envers les dames de Fervaques, dit Colliette, t. II, p. 619.

Dans le cours de ce siècle, 1239, Baudoin d'Aubenchoul et son épouse Oda, Gautier, dit *Porcé*, Albert de Verchy, donnent à l'abbaye des terres à Levergies, à Alincourt, et une maison à Saint-Quentin, à la condition, disait ce dernier, d'être reçu en qualité de convers. Pierre de Fontaine, et Jean de la Malmaison, concèdent, l'un deux pièces de terre d'une contenance de 7 sesterces, dans la vallée de Serain, amorties par Jean, de Seboncourt; l'autre, au Val-Rihier et en sauvezain de son Biau-Regart, (1263), avec l'amortissement de 60 verges de terres octroyées par Wauthiers, de Muerincourt (Méricourt hameau voisin). Jean de la Malmaison, heureux de voir sa fille admise au nombre des religieuses à Fervaques, gratifie la communauté de 27 setiers de terre et de 20 sols blancs de rente assis sur la terre de la Malmaison entre Bohain et Busigny (1245 et 1259). Une autre religieuse, nommée Isabelle et sœur de Jean Baras, bourgeois de St-Quentin, abandonne, à la maison où elle vient de faire profession, une maison qu'elle possédait à Saint-Quentin, au bout de la rue de la porte de Flandre, *in exitu vici qui est sub porta Flerense*.

Vers 1250, saint Louis, le pieux roi qui s'honorait de porter le titre de chanoine de Saint-Quentin, accordait des lettres de garde à l'abbaye de Fervaques et une nouvelle exemption de péage par tout le comté de Vermandois, qui avait fait retour à la couronne (1255). Le châtelain de Launoy, la veuve de Robert d'Inchy, et Vibert, son père, exemptent aussi les religieuses du droit de vinage qu'ils leur doivent (1257). Renault de Treumont, et Jehanne, sa femme, s'honorent par une donation très importante en terre, à Wiège-Faty, appelée la terre des enfants de Wiège. Enfin, Aubry de Romeries, concéda sa terre *ad campum es Braiaus* contiguë, ut dicitur, au vié chemin de

Marle, et Jean de Lechéries, le pré du seigneur à Origny (1272). Une foule d'autres bienfaiteurs, dont il serait trop long de citer les noms en ont agi de même, ainsi Jean Havart, écuyer, qui abandonne 27 setiers de blé qu'on lui doit sur la grange du couvent (1309), et Gérard, chevalier, seigneur de Fontaine, qui fait don de 8 muids de blé sur la dîme de Fonsomme pour la fondation d'une *Capellenie en l'église de Fervakes, en la capelle qui est entre l'enfermerie et ladite église et la chambre abbatiale de ladite église.*

§ II. — *Acquisitions et Échanges.*

A la vue de ces donations nombreuses qui ne cessèrent d'enrichir les couvents pendant les XII^e et XIII^e siècles, on pourrait croire qu'il faut leur attribuer toute la fortune territoriale dont ils jouissaient : ce serait une grave erreur. Car, si considérables qu'aient été ces largesses à cette époque où les abbayes parvinrent à leur apogée, il n'en faut pas moins reconnaître qu'une partie de cette richesse est due au travail des religieux, à leur austère économie et à leur bonne gestion. C'est en effet par un labeur persévérant, une vie frugale et pauvre, par une entente remarquable dans la direction de leurs intérêts que les monastères surent trouver dans le sein de la terre un trésor ignoré qui leur permit de faire des acquisitions utiles et des échanges qui ne l'étaient pas moins. Mais, nous le répétons, il ne faut pas oublier que ces achats successifs sont le prix de leurs sueurs et de leurs continuelles mortifications. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à feuilleter les pages de ces Cartulaires en parchemin qu'ils nous ont laissés ; nous trouverons dans ces livres précieux, où sont consignés avec soin tous leurs titres de propriété, l'expli-

cation d'un fait qui a pu nous échapper comme à tant d'autres.

C'est en parcourant ces documents authentiques que nous avons pu constater que l'abbaye de Fervaques avait fait des acquisitions importantes dès les XII et XIII^e siècles. Car, nous la voyons dès lors acheter des pâturages, des vignes et des terres à Lierval (canton de Craonne), des dîmes et des terres à Fayet, à Fonsomme, à Méricourt, à Fresnoy et à Fontaine-Uterte ; puis d'autres possessions à Villevêque, un fief à Sequehart, des bois à Villeret, à Fieulaine, des terres à Herbécourt, à Fonsomme. Enfin, partout où l'occasion se présente de faire des marchés avantageux pour l'abbaye, et en particulier dans les endroits où elle était déjà en possession de terrains lui appartenant.

On agissait de même à l'égard des immeubles en bâtiments ; c'est ce qui explique les achats de maisons à Saint-Quentin, à Lehaucourt, à Roisel, à Fayet, à Essigny. En effet, dès 1221, les religieuses de Fervaques possédaient déjà à Saint-Quentin, une maison, rue du Marché, dont elles échangeaient la moitié contre une autre moitié de maison, rue du Touquet, *in vico del Touket* : moyennant 25 livres parisis de rente que devait payer l'abbaye à Gobert, propriétaire de la première maison, *tant qu'il restera dans l'état de clerc séculier*, et deux autres maisons rue de la Sellerie et de la Belle-Porte, rapportant l'une 40 sols parisis de rente annuelle, et l'autre 10 sols et un chapon. En 1346, on vendait aux religieuses, moyennant 3 chapons et 6 deniers parisis de rente, une autre maison en la rue des Belles-Portes, confisquée sur Guillaume Langlet, *justicié pour meffait*.

Les échanges furent aussi de tout temps une précieuse mine de richesses pour les abbayes qui y trouvaient un

moyen facile d'agrandissement. C'est ainsi que nous constatons, en 1274, un échange de terres entre Fervaques et Albéric de la Porte, bourgeois de Saint-Quentin; un échange de dîmes entre les moines de Saint-Nicolas de Ribemont et les religieuses de Fervaques. Un autre échange de dîmes et de terres avec les Prémontrés de Saint-Foillien, au diocèse de Cambrai. Une foule d'autres mutations eurent également lieu entre Fervaques et Saint-Prix pour des terres et des revenus, près de Saint-Quentin, à Fonsomme (1), à Prémont, *apud villam de Petroso Monte*, à Serain, à Malincourt (en Cambrésis), à Wiège-Faty, *in territorio de Seraing et de Masselencourt et de Wiegia*, contre d'autres biens à Fontaine-Uterte (1304) (2). Bien d'autres échanges, que nous ne pouvons mentionner, s'accomplirent

(1) Une charte du mois d'août 1275, mentionne en ces termes cet échange : *De terris in territorio Sancti Præjecti et in territorio et parochia Fonssummo. In curte Sancti Præjecti, in loco qui dicitur Grimenchon Bus, au Markais, ad Album Fossatum, ad locum qui dicitur en Pesieres, au Bus Ramon, in valle Ambreie, au Ponchel, ad campum de Cheri, ad semitam de Abbatis villa, ad campum Courtieus, ad locum qui dicitur en Prier lui, ad Fossam Cristiani, 1276.* Il est dit dans cet acte inséré aussi dans le cartulaire de Fervaques, folio 19, que l'abbesse devra nommer chaque année un sergent appelé *Avant-Cache*. *Unum servientem qui vocatur Avant-Cache pro predictis decimis conservandis.*

(2) Le cartulaire dit de cet échange : *In territorio de Fontanis in colle, in loco qui dicitur ad campum Mallet, apud Courbevaus, in loco qui dicitur juxta le Turele, in loco qui dicitur in valle de Querqu, in via de Sekehart, juxta terram les Bateurs, au Markais des Villers as ou vau Norgiers, en Ingonval, as Haisniaus, ad campum le Pommeresse, in loco qui dicitur Sauvayssart ou Sauvanissart, ad terras et terragia Aberici de Porta, (1274).*

Les échanges avec saint Foillien étaient ainsi dénommés : *In campo dou Viguait contiguo semite per qua itur de Fervachiis ad Fontanas in colle juxta muros Curtis ecclesie sancti Foilliani apud Crois (Croix-Fonsomme, canton de Bohain) juxta viam per quam itur de Fontanis apud Boskiaus, juxta viam per quam itur de Fonsomme apud Bouion champ (1284).* Le cartulaire porte de l'Échange de Crois et des terres situées au chemin qui mène à Boskiaus, au chemin qui va de Fonsomme à Bouion champ.

à Essigny, à Villers-Guislain (1), au Verguier (2), à Herbécourt (3), à Vendelles, à Jeancourt, à Fluquières et dans plusieurs autres localités qu'il est inutile de mentionner ici. Qu'il nous suffise de savoir que ces sortes de concordats entre établissements religieux, aussi jaloux de leur indépendance que désireux d'éviter tout sujet de contestation avec leurs voisins, étaient alors très communs. Les abbayes trouvaient, dans ces transactions amiables, un moyen de simplifier l'administration de leurs grands domaines et de leur donner plus d'importance et d'unité tout en écartant les causes ordinaires de perturbation. Car on savait alors, comme de nos jours, que les petites exploitations sont plus onéreuses à faire valoir que les grandes, toutes proportions gardées ; que le morcellement des propriétés est toujours un grand inconvénient et occasionne une perte de temps : tandis que la grande culture offre des avantages sérieux et une économie réelle. En éloignant les points de contact, elle diminue aussi les chances de divisions et de querelles entre les riverains, propriétaires ou fermiers.

Ce fut donc à l'aide de ces trois éléments de prospérité : les donations, les acquisitions et les échanges, que l'abbaye de Fervaques dut comme tant d'autres son importance territoriale et foncière. Grâce à cet heureux effet, elle put

(1) Canton de Marcoing (Nord) : *In territorio de Villari le Gyllain versus Goysiau-court* (Gouzeaucourt), *ad viam per quam itur de Villari apud Revelon, Pesieres, Heudincourt* (Heudicourt canton de Roisel Somme), *ad terras capellanie de Sorel, in loco qui dicitur ad vallem de Longo Fayo*, fol. 45, 1274.

(2) *De scambio terrarum capellani de Virgulto*, (1266).

(3) *De permutatione terrarum de Ecclesie Vermando. In territorio de Herbercourt et de Vendaille* (c. de Vermand), *ad viam de Templues* (Templeux). *In monte de Jehancourt ad Cartellum versus Senaive*, (Senaive au Sud de Vendelles), *in villa de Fleguiers* (Fluquières, c. de Vermand).

entreprendre ces bâtiments grandioses qui abritèrent pendant plusieurs siècles ses tranquilles destinées. « La majesté et l'ampleur de ses édifices ne se remarquaient pas seulement dans les logements affectés aux services de la communauté, elle se faisait sentir jusque dans les fermes dont l'aspect était sans doute sévère, mais toujours en rapport avec les autres constructions monastiques. Les croisades, a-t-on dit, en exaltant l'esprit guerrier, en rapportant d'Orient des traditions nouvelles, avaient pu affaiblir l'esprit religieux, lui ôter de sa sévérité et de son rigorisme. Mais les abbayes avaient pu s'enrichir à cette occasion par la vente que les seigneurs faisaient de leurs biens pour entreprendre ces expéditions lointaines. Les donations qu'ils y ajoutaient en partant pour qu'on priât après leur mort, le désir d'expier leurs péchés par des legs pieux, avaient permis aux couvents d'élever partout de vastes établissements, des fermes magnifiques calquées sur les plans des abbayes et souvent munies de chapelles.

» Chose remarquable, dit M. Viollet-Leduc, dans son dictionnaire d'architecture, t. 1^{er}, p. 277, ces vastes établissements, richement dotés, apportaient dans la construction de leurs bâtiments un soin, une recherche extraordinaires ; mais lorsqu'on voit ce soin et ce respect s'étendre jusque dans les constructions les plus médiocres, jusque dans les bâtiments ruraux les plus restreints, on se sent surpris d'admiration pour cette organisation bénédictine et cistercienne qui couvrit le sol de l'Europe occidentale d'établissements à la fois utiles et bien connus, où l'art véritable, l'art qui sait ne faire que ce qu'il faut, mais faire tout ce qu'il faut, n'était jamais oublié. Leurs constructions étaient durables, bien appropriées aux besoins, gracieuses. Cependant, c'est là un talent dont on s'est trop écarté de nos jours et dont on n'a pas su tenir

assez compte à ces communautés qui ont laissé un si grand souvenir dans l'histoire, » non-seulement dans leurs constructions matérielles, mais dans leur vie morale et austère comme nous allons le voir.

CHAPITRE III

ORGANISATION ET GENRE DE VIE DES RELIGIEUSES DE FERVAQUES.

— LES FRÈRES CONVERS, LEUR OCCUPATION.

§ I^{er} — *Organisation et genre de vie des religieuses.*

Si les chartes nombreuses que nous venons de mentionner semblent attester que l'abbaye de Fervaques était parvenue à un certain degré d'opulence, il faut convenir qu'il était loin d'en être ainsi à son origine. Fondée dans les conditions les plus modestes, cette maison ne put se distinguer pendant longtemps que par une vie pauvre et laborieuse. On doit se rappeler que les dotations premières dont elle fut l'objet n'eurent pas pour but de l'enrichir, mais de lui fournir des moyens d'existence et d'aider ainsi les religieuses qui s'y étaient consacrées à Dieu, à y vivre selon leur vocation. Aussi bien, dans la profession monastique qui était alors en usage dans l'ordre de Citeaux, on ne s'engageait pas seulement à l'accomplissement d'œuvres ascétiques, mais encore à un travail manuel auquel le genre humain est condamné par Dieu et auquel les personnes vouées au Seigneur ne croyaient pas devoir se soustraire. Sous ces divers rapports, aucun établissement n'était plus digne de la libéralité des Seigneurs que Fervaques; d'autant plus que ces largesses faites à la communauté naissante avaient l'air d'une prime offerte aux pénibles efforts de celles qui tenteraient de mettre en rapport ces terrains difficiles et en grande partie incultes.

On n'a sans doute pas oublié ce que nous avons dit plus haut, savoir que les Cisterciennes, demandées en

Vermandois par le sénéchal Reinier, avaient été tirées de l'abbaye de Montreuil-en-Thiérache, une des plus célèbres de l'ordre, par sa sainteté et aussi par son austérité si nous en croyons Herman, écrivain contemporain, et Jacques de Vitry, dans son histoire de la pieuse Marie d'Oignies (1).

Montreuil avait eu pour fondateur Barthélemy de Vir, le grand évêque de Laon qui, de concert avec saint Bernard auquel il avait déjà donné Foigny, érigea celui-ci sur les confins de la Thiérache et du Hainaut, non loin de La Capelle. Telle fut à son aurore la réputation de cette maison que le nombre de ses religieuses s'éleva bientôt jusqu'à trois cents, d'après les auteurs de la *Gallia christiana*, nombre bien surprenant quand on considère le genre de vie qu'on menait dans cette Thébàide de la Thiérache.

Herman nous apprend, en effet, que ces religieuses, qui habitaient des contrées froides et humides, ne portaient ni linge ni fourrures ; qu'elles s'occupaient non-seulement à coudre et à tisser, ce qui est un ouvrage de femme, mais qu'à l'imitation des moines de Clairvaux, elles creusaient des sillons dans la campagne, coupaient les bois dans la forêt, déracinaient les épines et les ronces, travaillant sans cesse en gardant un silence perpétuel ; ce qui ne les empêchait pas de préparer elles-mêmes leur nourriture. Malgré cela, leur exemple était contagieux et entraînait à

(1) Cet historien nous dit bien que l'austérité des religieuses de l'ordre de Cîteaux, dès le commencement de leur établissement, ne permit pas aux femmes plus délicates que les hommes de se soumettre d'abord à un joug aussi pesant (celui du travail des champs) ; mais que dans la suite, il s'en trouva d'assez généreuses pour imiter les hommes. Il est vrai, en effet, que dans les 25 premières années de cet institut, il n'y eut aucun monastère de femmes ; mais après que celui de Tart eut été fondé, il y en eut, en France, plusieurs autres, comme Montreuil, au diocèse de Laon, et Fervaques dans celui de Noyon.

leur suite, dans la solitude, une foule de personnes qui renonçaient au monde pour venir partager leur genre de vie. D'un autre côté, leur costume n'avait rien de séduisant; approprié à leurs occupations rurales, il était de la plus grande simplicité. Il consistait en une tunique ou robe blanche, un scapulaire noir et une ceinture de même couleur. Au chœur, la plupart portaient des coules et d'autres seulement des manteaux. Les converses se servaient de vêtements bistrés de couleur tannée; les novices portaient un habit blanc.

Montreuil déjà nombreux et bien organisé pouvait, sans inconvénients, céder quelques-uns de ses meilleurs sujets pour répondre au désir du Sire de Fonsomme. On croit même avec raison que ce fut pour lui être agréable et sans doute aussi dans l'intérêt de l'abbaye naissante qu'on plaça, à la tête de la nouvelle colonie envoyée à Fervaques Ermengarde sa fille, une des plus ferventes religieuses de Montreuil, où elle avait été élevée et formée aux pratiques de la foi.

Ce ne fut pas sans émotion sans doute que le vieux sénéchal de Vermandois revit son enfant après une absence assez longue. Sortie de son manoir seigneurial avec toute l'élégance d'une patricienne, elle y reparaisait sous les dehors les plus austères de la pénitence. Mais la circonstance heureuse qui ramenait sa fille auprès de son berceau et presque au sein de sa famille, lui fit oublier son grossier vêtement de bure, bien résolu à ne considérer dans ce retour que l'accomplissement d'une œuvre qu'il avait tant à cœur de voir réussir. L'arrivée des religieuses de Montreuil lui en offrait toute la garantie; car, c'était la première sève qui s'en échappait, et comme une effluve de sagesse et de sainteté qui ne demandait qu'à se communiquer. Il va sans dire que les émigrantes apportaient

avec elles toutes les règles et prescriptions cisterciennes, bien décidées à y conformer leur conduite en toutes choses.

On vit régner dès lors à Fervaques comme à Montreuil un esprit de prière, de recueillement et de mortification. Non contentes de se livrer aux travaux propres aux femmes, tels que le filage et le tissage, les religieuses s'occupèrent des travaux des champs, conduisant la charrue, essartant les bois, pratiquant des conduits pour les eaux ; là aussi, on ensemençait la terre, on fauchait la moisson, on en battait le grain. Les jardins étaient surtout l'objet d'une culture attentive : d'autant plus qu'on avait besoin d'y faire de grands semis de légumes nécessaires à la consommation de la communauté, puisque la viande leur était complètement interdite, quoique les animaux domestiques y fussent très nombreux et élevés en grande quantité. Un faire valoir aménagé dans ces conditions ne pouvait que prospérer et donner les résultats les plus satisfaisants.

Ce serait peut être ici le lieu de nous représenter Fervaques tel qu'il était quand la pieuse Ermengarde vint avec ses filles prendre possession de ce vallon, abrité contre les vents du Nord ; mais environné d'eaux stagnantes, de marécages étendant au loin d'immenses nappes blanches et limpides, offrant un aspect sauvage, surtout lorsque d'énormes bouquets de bois, jetés ça et là dans la campagne, imprimaient à ce paysage agreste une teinte de sombre et mélancolique tristesse. Depuis, les choses ont bien changé, la terre fouillée profondément est devenue féconde, les étangs desséchés ont formé de riches pâturages, le sol essarté s'est assaini, les bois déracinés ont fait disparaître l'humidité naturelle dont sont imprégnés ces terrains argileux ; un air de jeunesse s'est répandu

autour de Fervaques. C'est aujourd'hui un beau domaine, une agréable culture. Mais n'oublions pas que c'est à des femmes, à des religieuses vouées à Dieu que nous sommes redevables de ces premières transformations ; que c'est au prix de leur sueur et de leurs macérations journalières qu'elles ont opéré ce changement ; car c'est en ouvrant le sein de la terre de leurs mains délicates, en plongeant la hache dans ces épaisses broussailles, en abattant ces noires futaies, en emmagasinant ces eaux rebelles ou en facilitant leur écoulement, que ces femmes courageuses, dont le nom s'est perdu, ont enrichi la société contemporaine à laquelle elles ont donné l'exemple du travail. Elles ont donc bien mérité de la Patrie, puisqu'on peut dire d'elles comme du divin maître qu'elles servaient : *Elles ont passé en faisant le bien.*

Mais là ne se bornait pas la mission, on pourrait dire la tâche, de ces femmes vertueuses et dévouées qui, à la prière et au travail ordonnés par la règle, devaient joindre encore l'instruction de la jeunesse. C'est en effet chez elles que, pendant sept siècles, les jeunes filles de la contrée vinrent faire leur éducation. De cette école de science et de vertu, sont sorties des épouses modèles, des mères de famille distinguées, capables de conduire une maison, d'élever chrétiennement leurs enfants ; en un mot, comprenant leurs devoirs et jalouses de les accomplir. Les solides principes qu'on recevait dans l'Abbaye de Fervaques, les bons exemples qu'on y voyait, l'austérité et l'amour du travail qu'on y remarquait, frappaient singulièrement l'esprit observateur des jeunes pensionnaires et contribuaient puissamment à leur donner des habitudes d'ordre et de sagesse, qu'elles reportaient plus tard au sein de leurs familles et du monde où elles étaient appelées à vivre. L'éducation ne se refait pas ; voilà pourquoi il importe qu'elle soit bonne.

Il y avait donc à Fervaques, confondues dans la même communauté, mais distinguées par leurs fonctions spéciales, des sœurs scholaires, *scholares*, ou des maîtresses de classes dont l'emploi était d'instruire et de former au bien la jeunesse vermandoise qu'on aimait à leur confier.

§ II. *Les frères convers, leur occupation.*

Sous une direction aussi ferme qu'intelligente, l'abbaye de Fervaques devint bientôt célèbre à son tour par la sainteté et par le nombre de ses religieuses et même par la multitude de ses frères convers. On appelait de ce nom des personnes du monde qui, après avoir vécu longtemps dans le siècle, se convertissaient à Dieu et entraient dans les monastères pour y travailler à leur salut, en qualité d'ouvriers, d'artisans et de laboureurs. C'était donc à eux qu'on confiait d'ordinaire l'exploitation des industries, des jardins et des fermes.

« Il est assez particulier, fait observer Dom Germain, » dans son *Histoire de Notre-Dame de Soissons*, p. 79, qu'il » y ait eu de ces sortes de religieux dans une maison de » filles. Mais le nombre et la quantité de ceux qui y reçurent l'habit est chose certaine. » La preuve en est aussi évidente pour Fervaques que pour Notre-Dame, puisque nous voyons, dans un acte de 1155, Maignard d'Essigny donner la moitié de son moulin pour être reçu convers à Fervaques, et en 1234, le fils d'Aubert de Verchy, abandonner une maison à Saint-Quentin pour obtenir la même faveur. Ces personnages, d'origine souvent noble, prenaient l'habit religieux par humilité, s'attachaient par des vœux à la communauté dont ils faisaient alors partie; en sorte qu'on devait les traiter et les recevoir, dans toutes les maisons de l'ordre, au même titre que les autres

religieux profès, lorsqu'on les députait pour des affaires extérieures, intéressant l'abbaye ou leur communauté.

Mais il paraît que ces frères convers ou laïcs, soit que le nombre en fût trop considérable, soit qu'on n'ait eu qu'une médiocre confiance en eux, étaient parfois repoussés avec dédain ou reçus avec des difficultés excessives dans certaines abbayes cisterciennes. Cette conduite répréhensible engagea Raoul, abbé de Clairvaux, à écrire aux dignitaires de l'ordre pour leur prescrire de les recevoir dans leurs monastères comme de vrais religieux et de les traiter avec une charité toute fraternelle. Voici cette lettre qui nous intéresse plus particulièrement, puisqu'il y est question de Fervaques et qu'elle semble même avoir été écrite à son sujet :

« A tous les vénérables et bien aimés Abbés, Prieurs,
» Cellériers des couvents affiliés à la famille cistercienne,
» Raoul, abbé de Clairvaux, Salut et Dilection sincère.
» Lorsque notre saint père Bernard, premier abbé de
» Clairvaux, a fondé autrefois le monastère de Fervaques,
» l'associant comme une fille spéciale et y installant des
» frères convers pour venir, sous l'habit et la profession
» de notre ordre, au secours des sœurs qui ne pouvaient
» sortir du couvent, et veiller aux affaires extérieures,
» c'était avec l'intention qu'en venant dans les maisons
» de l'ordre, ils seraient regardés comme les nôtres. Nous
» avons donc lieu de nous étonner beaucoup que quel-
» ques-uns de vous traitent ces convers comme des étran-
» gers lorsqu'ils se rendent dans nos maisons pour leurs
» affaires propres ou lorsqu'ils y sont envoyés avec des
» lettres de leur abbessse pour y demeurer. On va jusqu'à
» refuser de les recevoir.
» C'est pourquoi nous vous supplions très-affectueuse-

» ment et avec toute la dilection qui nous lie à vous,
» d'ordonner que quand les convers de ce monastère
» viendront chez vous pour leurs affaires ou pour y rester
» d'après l'injonction de leur abbesse, de les garder parmi
» vos frères, comme d'autres frères de l'ordre, les accueil-
» lant avec une charité fraternelle en Jésus-Christ, nonobs-
» tant la résolution du Chapitre Général sur les convers
» des religieuses, publiée récemment ; d'autant plus que
» cette décision ne doit s'entendre que des religieuses
» nouvellement instituées et appartenant à un ordre
» nouveau et non de la susdite maison, qui a été incor-
» porée à notre ordre du temps même de notre bienheu-
» reux père.

» Et si par hasard, ce qui n'aurait rien de surprenant,
» lesdits convers connoissent moins que les vôtres leurs
» règles, rappelez-vous que c'est peut-être d'eux que
» l'apôtre parle quand il dit : *Nous devons, nous autres plus*
» *fermes, soutenir la faiblesse des autres, et ne pas nous plaire*
» *à nous-mêmes.*

» Donné à Vauxcelles, la férie cinquième, avant la
» purification de la bienheureuse Marie, l'an du Seigneur
» MCCXXI. Remettez ces lettres. »

Ce mandat de l'abbé Raoul nous apprend donc qu'à son origine l'abbaye de Fervaques avait déjà des frères convers dont l'occupation était d'administrer et de régir les biens du couvent et en particulier les fermes qu'elle possédait au dehors (1). Mais comme le nombre de ces reli-

(1) *Gallia Christiana*, t. x. L'ordre de Citeaux fut le premier qui commença à donner la qualité de frères convers à tous ceux que la religion destinait au service purement extérieur des monastères. Ailleurs, on les nommait frères servants, *servientes*, frères rendus, *renditi*. Outre ces deux sortes de religieux il y avait encore d'autres personnes appelées *Monachi ad succurrendum* : c'étaient ceux qui prenaient l'habit religieux avant de mourir afin qu'on les secourût des prières et des bonnes œuvres de la

gieux augmentait de jour en jour et que leur admission tendait à former une corporation trop considérable, surtout quand on s'apercevait que les ressources et les revenus ne croissaient pas en proportion des charges qui en résultaient pour la maison, les religieuses de Fervaques crurent voir dans cet état de choses un danger réel. A leurs yeux, ce n'était ni une gêne momentanée ni l'obligation d'en être réduites à mener une vie plus pauvre qu'elles avaient à redouter, mais une ruine prochaine. Il leur sembla donc que les circonstances exigeaient d'elles d'apporter immédiatement un remède au mal qui se déclarait tout en s'insinuant comme à la dérobée et en cachette.

On était alors au commencement du XIV^e siècle et Mathieu, abbé de Clairvaux, informé de la situation précaire dans laquelle allait se trouver l'abbaye de Fervaques, décréta en 1320 qu'elle n'aurait plus que 50 religieuses tant de chœur que novices, compris celles qui étaient chargées d'enseigner; 20 frères religieux, chapelains, profès et frères convers; plus 10 sœurs converses ce qui comportait un personnel de 80 individus, sans compter les élèves pensionnaires dont le nombre était illimité.

Ces dispositions restrictives, prises dans l'intérêt purement temporel de l'abbaye, nous laissent soupçonner le profond malaise qu'on éprouvait déjà à Fervaques, malgré l'austérité de vie qu'on continuait à y mener et la ferveur de la discipline monastique qui s'y était maintenue. Était-ce là comme un premier indice des malheurs qui allaient

communauté. Ces frères demeuraient les uns dans le monastère où ils étaient à la disposition de l'abbesse, souveraine maîtresse de l'abbaye avec son chapitre; les autres habitaient les fermes les plus importantes de l'abbaye qu'ils administraient soigneusement en rendant exactement des comptes à des époques fixes, tels qu'on les voyait inscrits sur des rouleaux de parchemin conservés dans les archives de ces maisons. *Histoire de Notre-Dame*, p. 80.

s'abattre sur le monastère ? On serait tenté de le croire ; car on était à la veille des plus grands événements. On entendait déjà comme le bruit précurseur de ces guerres incessantes qui agitèrent le Vermandois pendant de longues années. Époque des plus douloureuses où ces saintes filles se virent condamnées, à plusieurs reprises, à désertir leur paisible demeure et obligées d'aller mendier ailleurs un asile et un refuge, hélas ! bien pénibles et bien durs pour elles. C'est ce que nous allons montrer dans le chapitre suivant.

CHAPITRE IV

MALHEURS ET DÉSASTRES DE L'ABBAYE DE FERVAQUES

Si les XII^e et XIII^e siècles furent une époque de splendeur et de gloire pour l'église de France, ils furent aussi l'âge d'or des établissements religieux. Malheureusement, avec le XIV^e siècle, s'ouvre une ère de calamités et de désastres pour notre patrie, et en particulier pour le Vermandois. C'est alors qu'éclate une guerre des plus funestes, mémorable par sa durée et par des revers trop fameux ; guerre qui décima la noblesse, ruina nos populations et mit notre pays à deux doigts de sa perte. Dans les invasions successives qu'eut à supporter le Vermandois, les abbayes étaient toujours le point de mire. « Riche et bien » situé, dit M. Gomart, le couvent de Fervaques était » une proie offerte aux armées en campagne. Son enceinte, » protégée du Nord au Sud du côté de l'Ouest par les sources de la Somme, était une position sûre et pleine de » ressources pour l'assiette d'un camp, ainsi qu'il arriva en » 1338. » Voici à quelle occasion :

Jean de Hainault, comte de Soissons, ayant embrassé la querelle d'Edouard III, roi d'Angleterre, contre le roi Philippe de Valois, s'en vint détruire et ruiner la terre de Guise qui appartenait à Louis de Chatillon, son gendre, mais neveu de Philippe dont il suivait le drapeau. « Or, » dirons de la route, Messire Jean de Hainault, où » il y avait bien cinq cents combatans, dit Froissart. Il » s'en vint à Guise et fit ardre et brûler toute la ville et » abbatre les moulins. Dedans la forteresse estait Madame » Jeanne, sa fille, femme au Comte de Blois, nommé

» Lovys. Elle fist prier Monseigneur son père qu'il vousist
» espargner la terre et l'héritage du Comte son fils. No-
» obstant ce, Messire Jean ne se voulut déporter, iusques à
» ce qu'il eust fait son entreprinse. Puis s'en retourna vers
» le Roy d'Angleterre qui estait logé en l'Abbaye de Fer-
» vaques. »

Il est probable, que ce monastère qui servit pendant quelque temps de quartier général au monarque anglais, ainsi qu'à son armée composée de plus de 120 mille combattants, dut à cette circonstance particulière sa conservation. Car l'histoire, en nous apprenant que ce corps d'armée, après avoir saccagé Bohain, bourgade limitrophe, avait aussi ravagé la Thiérache et Origny où il avait fait souffrir d'indignes traitements aux religieuses, se contente de nous dire « que c'est de là qu'Edouard partit pour aller au devant de Philippe VI, dans le dessein d'en venir aux mains entre Buironfosse et la Flamengrie. » Mais cette rencontre n'eut pas lieu par suite d'un incident bizarre disent les uns (1), par raison politique disent les autres. « Le roi de France craignit en exposant son armée au sort d'une bataille de laisser ouvertes à l'ennemi, en cas de revers, les frontières de ses Etats, et le roi d'Angleterre parce qu'il comptait assez peu sur des troupes composées en partie d'étrangers. »

Quelques années plus tard, en 1353, 1354, 1358, 1359, les troubles continuant dans cet infortuné pays, toujours exposé à de nouvelles irruptions, l'abbaye de Fervaques fut moins heureuse. Le baillage du Vermandois, quoiqu'un des plus affaiblis par les pertes et fatigués par les impôts,

(1) On prétend que cette bataille qui devait avoir lieu le jour du Vendredi-Saint manqua par la faute d'un lièvre qui, étant parti de la tête de l'armée française, occasionna quelque désordre dans sa première ligne. Cette circonstance nous paraît tout à fait puérile.

se vit encore obligé de voter des subsides pour poursuivre la guerre qui causa de nouveaux ravages. Crécy-sur-Serre et Origny furent encore cruellement maltraités ; mais la prise de Saint-Quentin, en 1359, mit le comble à tous ces malheurs. L'abbaye de Fervaques, si rapprochée de la cité Vermandoise, placée en quelque sorte sous le canon de l'ennemi et livrée à la discrétion des assiégeants, ne dut pas être épargnée.

En 1370, la guerre, un instant suspendue, s'étant rallumée avec plus de fureur, l'armée anglaise ravagea de nouveau le Vermandois et tout le pays arrosé par l'Oise et la Serre. L'année suivante, 1371, la dévastation suit son cours, au point que ces belles et riches campagnes qui avoisinent Saint-Quentin, paraissent comme abandonnées et laissées en friche. Dans toutes ces attaques, si fréquemment renouvelées, l'Abbaye de Fervaques, située entre les forteresses de Beaurevoir, de Bohain et les remparts de Saint-Quentin, était continuellement occupée par l'ennemi qui s'en servait non-seulement comme d'une caserne de passage, mais encore comme d'une demeure fixe et permanente, obligeant, par sa présence, les religieuses à prendre la fuite pour se mettre en sécurité. Triste nécessité à laquelle elles durent se résigner bien souvent : car on peut dire que, pendant plus de deux siècles, leur existence fut loin d'être tranquille, le pays étant sans cesse troublé par le bruit des armes et traversé par les convois qui transportaient les bagages de l'armée et le matériel de guerre. On eût dit que le Vermandois était alors le rendez-vous de tous les ennemis de la France. C'est ainsi que, le 30 octobre 1472, nous trouvons Charles-le-Téméraire campé avec son armée de Bourguignons sous les murs de Fervaques ; puis, en 1557, c'est l'armée espagnole qui passe, comme un tourbillon, ne laissant après elle qu'un monceau de ruines

et une immense désolation. En sorte que de cette abbaye, jadis si florissante, qui pouvait encore en 1320 pourvoir à l'entretien de 80 religieuses et frères convers, il n'en restait plus que des débris fumants. Le monastère avait été brûlé, les bâtiments, ébranlés et calcinés jusque dans leurs fondements, gisaient sur le sol, au milieu de résidus de chartes et de diplômes qui avaient servi à allumer l'incendie. Au point que quand les sœurs revinrent, après la tempête, elles ne retrouvèrent que l'emplacement de leurs cellules écroulées (1).

1580. Cependant la communauté essaya de relever l'abbaye de ses ruines ; mais cette restauration, entreprise à la suite des guerres, dans des temps difficiles et avec des ressources insuffisantes, se poursuivit avec une incroyable lenteur, et il fallut bien des années dit Colliette t. 3, p. 288, pour la terminer. Néanmoins elle s'achevait en 1580, lorsque le duc d'Anjou, pendant le siège de Cambrai dont il s'empara, la détruisit de nouveau. Rebâtie une seconde fois l'abbaye éprouva le même sort en 1593. Ce qui força les dames de Fervaques à se retirer dans leur maison du refuge située rue Saint-Jean (2), à St-Quentin, comme le

(1) Colliette dit en effet que de ces titres vénérables par l'âge et l'importance, on avait formé la mèche avec laquelle on avait allumé une partie des bâtiments. La *Gallia* se contente de dire que les chartes avaient été enlevées et les biens dilapidés. Dans des fouilles faites à Fervaques, ajoute M. Gomart, on a retrouvé des traces de cet incendie, et sur le dallage d'une chapelle détruite par le feu, car les pierres étaient recouvertes de charbons, d'ossements humains calcinés, on a retrouvé contre les murs, sur les dalles, plusieurs squelettes dont un debout avait encore les jambes collées contre la muraille et les pieds chaussés de sandales. Ces ossements, en grand nombre dans un petit espace, mélangés avec des charbons, paraîtraient révéler qu'il s'est accompli un grand drame dans cette chapelle et que plusieurs religieuses y ont trouvé la mort sous le glaive du soldat, soit par l'incendie de la partie supérieure de l'édifice qui se serait écroulée sur elles.

(2) Quentin de La Fons, *Histoire de Saint-Quentin*, t. 1, p. 274, dit que les bâtiments de Fervaques, étant tombés en décadence tant par la longueur du temps de la fondation de l'abbaye que par le malheur des

prouve une inscription gravée sur une pierre qui se trouve dans la cave de la maison n° 80. Mais comme cette maison n'était pas suffisante, les religieuses habitèrent provisoirement la maison de M. Eustache d'Y, chanoine de Saint-Quentin, maison où avait demeuré avec ses filles l'année précédente l'abbesse d'Origny. C'est alors que Madame de Montluc sollicita et obtint de l'abbé de Clairvaux, son supérieur, la permission de transporter son abbaye dans l'intérieur de la ville de St-Quentin. — *Gomart*, p. 269.

1623. Cette ordonnance, en date du 11 décembre 1623, donna pouvoir à M. Mauclerc, prieur de Foigny et vicaire provincial, de faire choix d'un emplacement convenable pour y construire une église et tous les bâtiments conventuels, et avec le conseil de la dame d'Avenci, parente de l'abbesse de Fervaques, d'engager, vendre, ou aliéner tous les biens nécessaires pour l'acquisition du terrain et la construction des édifices.

1625. En vertu de cette autorisation et du consentement des Mayeurs et Jurés, plusieurs maisons contiguës, toutes situées dans la rue Sainte-Pécinne, entre l'église de ce nom et celle de Saint-Louis, furent acquises au nom de la communauté de Fervaques. Dès que tout fut disposé pour les recevoir, les religieuses, qui résidaient déjà à Saint-

guerres, durant lesquelles ils avaient été ruinés, la dame de Montluc, n'étant pas en état de les faire réparer, fut conseillée ainsi que ses religieuses de venir demeurer en la ville de Saint-Quentin et d'y transférer entièrement leur abbaye.

La maison du refuge dont il est ici question porte une inscription de 1552 ainsi conçue :

« Françoise de Balendre, abbessede Fervaques, m'a faict faire l'an MDLII. »

C'est probablement cette maison du refuge qui est qualifiée dans un commandement du mayeur en 1611, du nom de *Petit Fervaques*. On voit dans cette pièce que l'abbesse et les religieuses ayant fait démolir une partie de cette maison, l'Hôtel de Ville s'y opposa vivement. La démolition ne put être continuée que sur l'assurance que donna l'abbesse de la reconstruction d'autres bâtiments. *Archives de l'Hôtel de Ville*, liasse 268 ; D. F. — *Gomart*, Hist. de Quentin de la Fons.

Quentin aussi bien que celles qu'on avait laissées dans l'ancienne abbaye, vinrent habiter leur nouveau monastère. Elles l'occupèrent jusqu'en 1628. Mais ayant reconnu alors que la proximité du rempart et son peu de fermeture présentaient de l'inconvénient pour elles, elles obtinrent, la même année, un arrêt du Parlement qui les autorisait à vendre quelques biens et à faire l'acquisition de l'hôtel Hilliere, situé rue du Grenier-à-Sel (aujourd'hui rue du Petit-Origny), paroisse Sainte-Marguerite. L'aliénation de la maison du refuge avec quatre muids de blé de rente assise sur des redevances de l'abbaye, suffirent pour couvrir cet achat.

1631. « Les sœurs étaient à peine installées dans cet hôtel converti en couvent, qu'une lettre du roi leur ordonnait de retourner habiter l'ancienne abbaye de Fervaves, près dessources de la Somme. » Ce fut aussi l'avis de l'abbé de Clairvaux qui exigea qu'on reconstruisît l'ancien monastère. On délégua donc le père Ségard, jésuite, l'abbesse d'Origny, sœur de Madame de Montluc et le lieutenant civil pour faire la visite des lieux et aviser aux réparations. D'après leur estimation, les ouvrages de maçonnerie, charpenterie et couverture se montèrent à la somme de 14,500 livres, et la menuiserie à celle de 1,350 livres sans les ferrures et autres choses.

1634. Pendant qu'on rebâtissait la vieille abbaye qu'on réédifia presque entièrement, sauf l'église et quelques bâtiments, l'abbé de Clairvaux somma l'abbesse et ses religieuses d'avoir à s'y rendre, ce à quoi les contraignit de son côté un arrêt du Parlement. Il est à présumer que l'abbesse de Montluc, qui avait essayé non sans raison de lutter contre ces ordres, finit par s'y soumettre de bonne grâce, puisqu'on lui attribue d'avoir fait relever, de 1631 à 1634, les ruines de l'ancien monastère. Toutefois, les

cloîtres et les dortoirs furent, dit-on, changés de place. La reconstruction était donc terminée lorsque les religieuses furent réinstallées à Fervaques le 8 octobre 1634.

1635. Mais leur séjour y fut de bien courte durée; car l'année suivante les Espagnols ayant de nouveau envahi la Picardie, la position des religieuses à Fervaques ne fut plus tenable. En présence des armées de Turenne et de Condé qui y campèrent et y séjournèrent plusieurs fois, la résidence de ces saintes filles n'était plus possible. Forcées par suite de ces opérations militaires, de quitter de nouveau leur retraite, elles se virent obligées d'errer à l'aventure jusqu'à ce qu'elles eussent trouvé un asile dans le faubourg du Roule à Paris. Cette fois, on leur laissait la liberté de se fixer où elles voudraient. Elles choisirent le faubourg Saint-Germain où elles restèrent quelques années de 1636 à 1647.

1648. Mais la capitale était pour elles un lieu d'exil. Comme l'émigré, elles trouvaient le pain de l'étranger amer et son climat plein de tristesse. « C'est pourquoi, en 1648, l'air natal, pour ainsi parler, dit Colliette, les rappelant toujours à la solitude même que leur avait assignée saint Bernard, elles revinrent en Vermandois décidées à réoccuper encore le vieil emplacement qui leur avait servi de berceau. Mais comment habiter un foyer de ruines? Elles durent encore une fois, forcées par les circonstances, s'arrêter à Saint-Quentin et enfin s'y fixer. Leur maison, commencée sur un petit terrain, s'agrandit avec le temps et s'orna. Sous l'administration de ses sages abbesses, elle est devenue, au temps où nous écrivons, une des plus belles abbayes de France. » Mem. du Vermandois, t. 3. p. 239. Mais il nous faut raconter plus en détail l'histoire de cette translation.

CHAPITRE V

TRANSLATION DE L'ABBAYE DE FERVAQUES A SAINT-QUENTIN.
— CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ABBAYE, SA DESTINATION. — SOUVENIRS DU VIEUX FERVAQUES.

Après les désastres de 1635 et un exil de 13 ans, les religieuses, convaincues de l'impossibilité qu'il y avait pour elles d'habiter désormais Fervaques, ce foyer de ruines, comme dit Colliette, résolurent de se fixer définitivement à Saint-Quentin où il leur était facile de fonder un nouveau couvent auquel on donnerait le même nom et qui serait destiné à le remplacer. Nous avons vu, en effet, dans le chapitre précédent, que ces dames occupaient, en 1634, rue Sainte-Marguerite, une maison dont elles se proposaient de faire un monastère, lorsqu'on les obligea de retourner au vieux Fervaques. Mais aujourd'hui que de malheureux et récents événements semblaient leur donner raison, rien ne s'opposait plus à la reprise de leurs projets forcément abandonnés.

Dès lors, les religieuses se mirent à acheter successivement toutes les maisons qui entouraient leur propriété ; vers la rue Sainte-Marguerite et la rue des Bouchers, on rasa toutes ces constructions hybrides, et, sur leur emplacement, on éleva de vastes bâtiments qui se complétèrent dans le siècle suivant ; car des lettres patentes du 14 décembre 1703, nous parlent *d'une adjudication, au rabais, à moins disant, en la manière accoutumée, des réparations à faire à l'église et aux bâtiments de Fervaques* (1). Il ne s'agissait

(1) Les religieuses de Fervaques à l'exemple, de tous les malheureux exilés qui aiment à conserver des noms qui leur sont chers, voulurent aussi garder le souvenir de Fervaques leur ancienne patrie. Ainsi agissait

probablement ici que des réparations les plus urgentes à faire à des constructions en quelque sorte provisoires ; car des autorisations postérieures nous apprennent que les bâtiments du côté de la petite rue Sainte-Marguerite, aujourd'hui rue du Petit-Origny, ont été commencés en 1734, et que l'église ainsi que les constructions qui longent la rue du Palais-de-Justice, ont été élevées de 1739 à 1741.

Bien que cet édifice soit loin d'avoir le cachet et la physionomie des monuments du Moyen-Age, surtout des XII^e et XIII^e siècles, époque incomparable en architecture, il n'est pas cependant dépourvu d'un certain aspect grandiose. Il a du reste l'ampleur et l'ordonnance des grandes abbayes dont il reproduit le plan et les principales dispositions d'aménagement intérieur. On y retrouve donc au centre des bâtiments qui l'enveloppent un vaste cloître carré porté sur huit arcades de front. Sous ces arcades à plein cintre, dont la façade est décorée de bossages et d'une clef saillante, existe un large promenoir rappelant le péristyle romain accompagné de l'atrium. Les autres constructions sont des plus simples ; toute leur ornementation consiste dans un bandeau de pierre se détachant de la paroi des murs en briques pour former corniche et les encadrements des fenêtres supérieures. Un immense comble tout uni sert de toiture ; quelques baies des plus ordinaires en varient seules la monotonie.

C'est sur le cloître que s'ouvraient le réfectoire, le chapitre, ainsi que les autres places conventuelles et de service, même l'église qui était toujours la pièce capitale. Il est de fait que celle-ci représentait une construction importante flanquée de larges pilastres, formant des contreforts cou-

l'abbaye de Montreuil après sa ruine en Thiérache, en prenant possession d'un prieuré de Saint-André qu'on lui céda au pied de la montagne de Laon. Elle voulut que cet établissement s'appelât *Montreuil*, nom qu'il a conservé depuis, malgré son changement de destination.

ronnés de chapiteaux fantaisistes. Onze grandes ouvertures pratiquées entre les entre-colonnements éclairaient l'intérieur. Là encore se répètent les pilastres du dehors, mais amincis et plus délicats, plaqués en trumeau, peu saillants. La plupart des chapiteaux affectent la forme de cartouches et se terminent de la façon la plus variée; ici en feuillages, en bout de solives; là en culs-de-lampe, en écussons: ou bien ce sont des épanouissements, des déchiquetures feuillagées qui remplacent les chapiteaux qu'un tailloir, composé de lignes plus ou moins accusées, recouvre légèrement. Du sommet du chapiteau part un large bandeau en saillie qui se développe dans la voussure en berceau. Ce bandeau semé de cercles auxquels se rattachent diverses branches va se ramifiant de chaque côté pour aboutir à une croix qui encadre des fleurs de lys, des bouquets de fleurs ou d'autres ornements. Cette chapelle, d'environ 50 mètres de long sur 10 mètres de large, présentait l'image d'un parallélogramme prolongé sans collatéraux ni division d'aucune sorte, excepté sans doute pour la partie cloîtrée des religieuses de chœur.

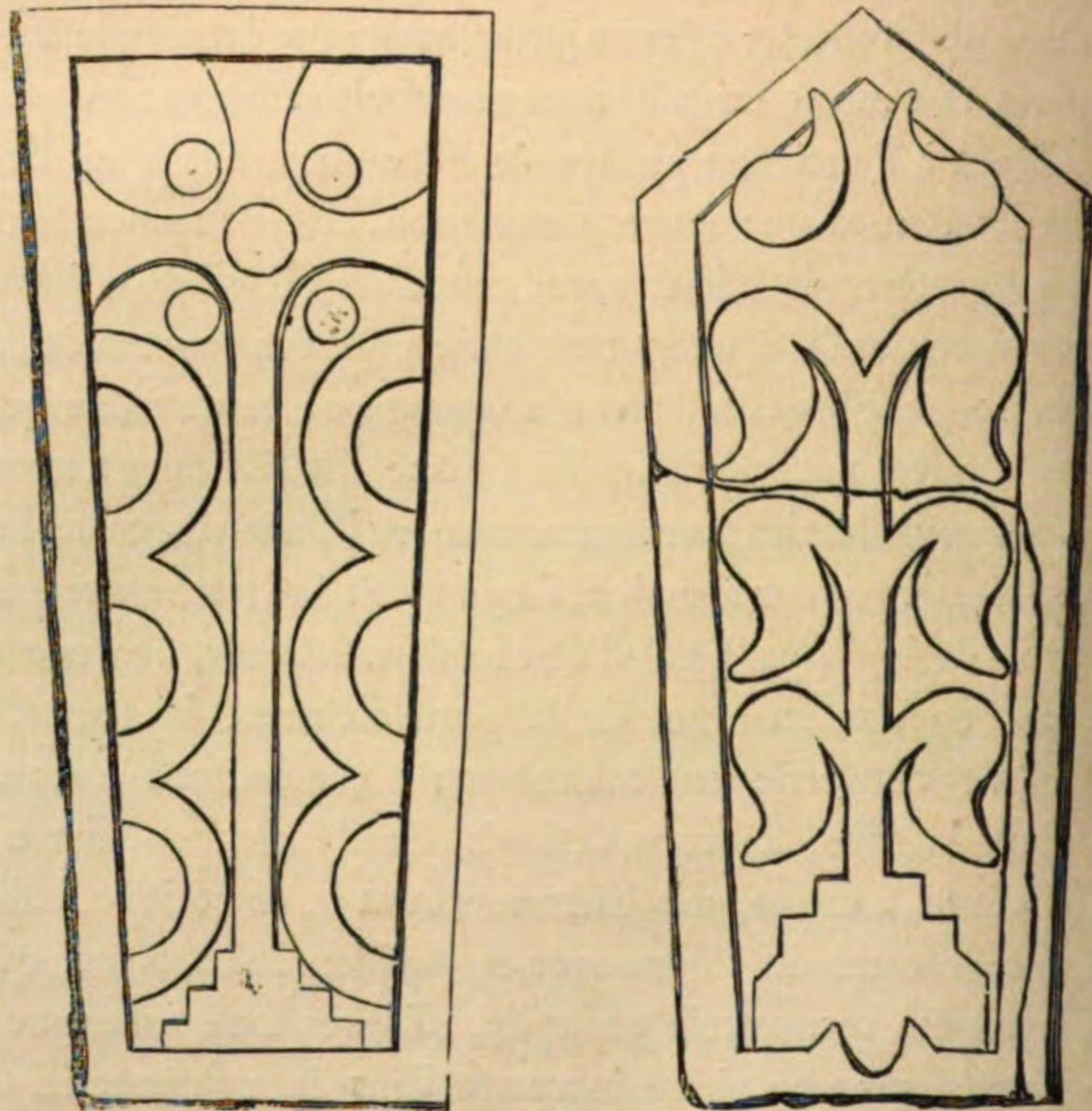
Le logement de l'abbesse, ordinairement désigné sous le nom d'abbatiale, existe encore au sud du cloître, en dehors des bâtiments conventuels; mais les dépendances ont en partie disparu ou ont été complètement modifiées dans la suite. Car les destinées du nouveau Fervaques n'ont pas été de longue durée. L'orage s'approchait, et avec 1792, la communauté, qui ne comptait plus que 30 religieuses et 30 pensionnaires, dut abandonner le couvent qui fut alors « converti en hôpital militaire; puis il a servi de » magasin, de bureau du génie militaire; ensuite de logement » particulier, de temple protestant, et enfin de Palais de » Justice. Des travaux importants y furent faits; l'église, » divisée en deux sur sa hauteur, forme, dans la partie » supérieure, une très-belle salle pour les cérémonies pu-

» bliques ; les tribunaux furent installés dans le bas. On
» y plaça successivement la bibliothèque de la ville, le
» musée De Latour, l'école de dessin, la chambre de
» commerce, le comice agricole, la société académique,
» la chambre des notaires, et en 1865 le bureau des lignes
» télégraphiques. » Ces diverses appropriations nous
donneraient à elles seules une grande idée de Fervaques,
puisque la ville a pu y installer un si grand nombre d'adminis-
trations différentes, y créer un jardin botanique dans les dépen-
dances et trouver un asile pour une foule d'autres services.

Quant à l'ancienne abbaye de Fervaques, elle avait de-
puis longtemps une autre destination. Sur l'emplacement
du monastère, détruit et abandonné au XVII^e siècle, s'élève
encore aujourd'hui une ferme bâtie près des sources de la
Somme. « Plusieurs plans d'arpentage de ce domaine qui
» se trouvent aux archives de l'Aisne, dit M. Gomart, nous
» font connaître les transformations que l'ancien monastère a
» subies depuis son abandon. Le plan de 1696 représente une
» vue de la ferme à vol d'oiseau dans laquelle on recon-
» naît encore, en avant de la porte d'entrée, la tour de
» garde convertie en colombier ; à gauche, en entrant
» dans la cour, le corps de logis de l'ancienne abbaye ;
» au fond, à droite, des bâtiments dont la disposition indi-
» que le carré du cloître avec le pavillon de l'abbesse, qui
» avait été reconstruit en 1765, d'après une inscription
» gravée sur une pierre incrustée dans la maçonnerie. »

MADAME 1765,
LOUIS FRANÇOISE
DELIGNY, ABBESSE DE
L'ABBAYE ROYALE NOTRE
DAME DE FERVAQUES.

Nous avons rapporté, d'après M. Gomart, qu'en 1863, en faisant des fouilles sur l'emplacement de l'ancienne Abbaye, on avait trouvé dans le sol plusieurs pierres tombales qui offrent de l'intérêt, aussi bien par la simplicité de leur ornementation que par leur caractère d'antiquité. Nous en reproduisons ici la figure à l'aide des dessins que ce savant archéologue a bien voulu mettre à notre disposition (1).



Couvercles de Tombes à Fervaques.

Ces deux couvercles de tombes, de forme elliptique et plus large à la tête qu'aux pieds, mesurent 2^m 27 en longueur sur 0^m 95 en haut et 0^m 75 en bas de largeur.

(1) Nous devons, en effet, à l'obligeance bien connue de M. Gomart la communication des gravures intéressantes que nous intercalons dans le texte. Nous le prions de vouloir bien en accepter ici nos sentiments de gratitude et de cordiale confraternité.

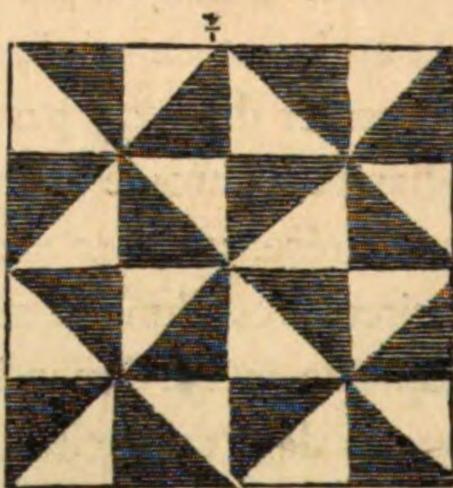
Sur chacun d'eux règne une bande, destinée ce semble à une inscription mortuaire, mais demeurée muette. Cette bande, gravée en creux, comme le reste, sert d'encadrement à une croix pattée. Placée sur un socle à trois degrés, cette croix s'élançe d'un seul jet jusqu'à la rencontre des branches qui vont s'élargissant en se rapprochant du bandeau avec lequel leurs lignes se confondent. Un évidemment rond, offrant l'image d'un disque ou besant, orne le centre de la croix et se répète entre les angles de manière à la cantonner dans sa partie supérieure. De chaque côté de la hampe s'enroule à droite et à sénestre une espèce de feston présentant des sections d'arcs concentriques et semi-circulaires d'une extrême simplicité.

La seconde, quoique de même dimension est fort endommagée par des cassures dans sa partie médiane. Elle affecte la même forme, sauf l'amortissement triangulaire qui la termine et lui donne un air d'originalité qui se reproduit dans l'ornementation de la croix. Car, bien que plantée, elle aussi, sur un gradin à trois marches un peu plus ornées, elle se montre sous un aspect plus rudimentaire et moins étudié. On dirait une tige herbacée s'élevant avec ses couronnes de pétales régulièrement espacées. De simples traits en creux, imitant ces crochets de feuillage qu'on rencontre si fréquemment sur les édifices des XIV^e et XV^e siècles, s'échappent de distance en distance de la ligne principale et semblent en faire un tronc armé d'ailes ou décoré de volutes, tant ces expansions végétales lui donnent de ressemblance avec ce développement foliacé dont nous parlons. Tandis que celles qui occupent la partie supérieure de la croix, étant à contre-courbure, prennent au contraire la forme de larmes ou virgules renversées.

Ces dalles, auxquelles on pourrait être tenté d'assigner une date assez lointaine si on ne consultait que leur forme insolite et certains détails d'ornements archaïques, ne nous

paraissent pas remonter au-delà du XII^e siècle. D'ailleurs, leur séjour dans une abbaye qui n'est pas antérieure à cette époque ne s'expliquerait pas facilement ; à moins de supposer, ce qui n'est guère probable, que ces dalles ont été exhumées de quelque vieille église du voisinage pour être transportées à Fervaques et y être employées au pavage de quelque lieu saint du monastère.

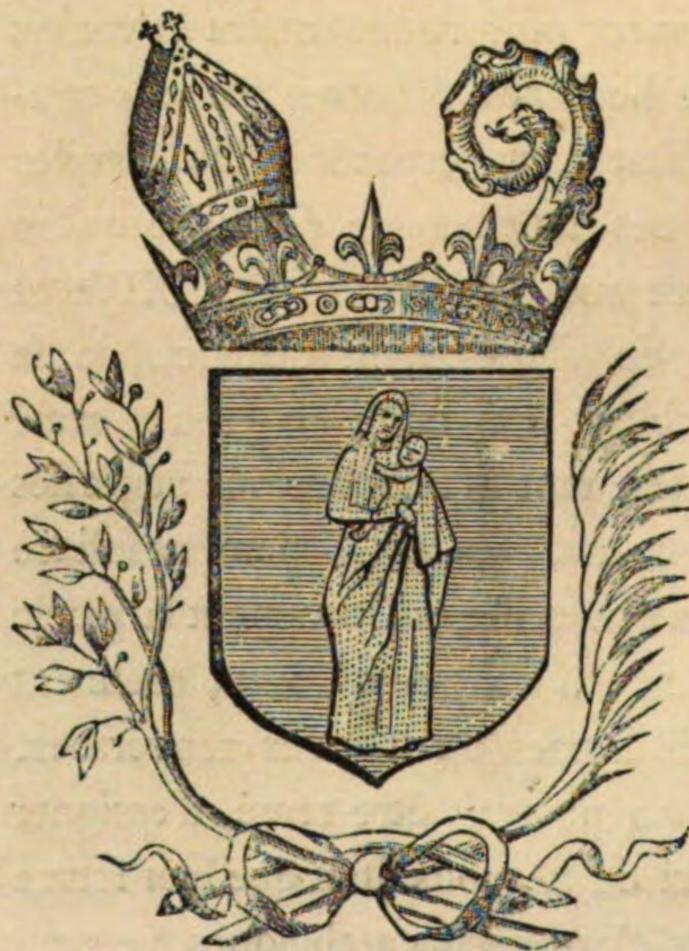
A propos de dallage nous devons dire qu'on a mis aussi à découvert, dans le cloître, un fragment de pavage en carreaux émail-



Dallage émaillé

pés, représentant une espèce d'échiquier par ses alternances uniformes. C'était assurément un dallage des moins coûteux et produisant

néanmoins son effet comme toutes ces céramiques que le Moyen-Age savait si bien employer.



Armes de l'Abbaye de Fervaques

A ces souvenirs anciens, il convient de joindre les armes de Notre-Dame de Fervaques, représentant sur un écu d'azur une vierge debout portant l'Enfant - Jésus entre ses bras, le tout d'or.

Ces armes étaient surmontées d'une couronne fleurdelysée semée de perles et de diamants, accostées d'une mitre et d'une crosse dorées.

Deux lambrequins, une palme et une branche de chêne feuillagée liées ensemble par un ruban flottant, accompagnaient le corps de l'écu.

Les abbesses de Fervaques avaient bien certainement leurs sceaux particuliers, comme c'était du reste la coutume, qu'elles accolaient suivant les circonstances aux armes de l'Abbaye.



Sceau d'une abbesse

Mais nous devons avouer que malgré notre bon vouloir, nous n'avons pu reconnaître celui que nous donnons ici, comme ayant appartenu à aucune de ces abbesses.

M. Gomart, sûr de l'authenticité du sceau qui provient des Archives Nationales où il est catalogué, J, 229, n° 6, avait cru pouvoir lire sur la légende qui entoure le sceau original : *S. Abbatissæ Aquæ Farventis*, et, l'attribuant à Hesseline qui gouvernait le monastère à la fin du XIII^e siècle, de 1295 à 1309, il lui assignait la date de 1304.

Quant à nous, en examinant de près la gravure, nous y avons trouvé une version un peu différente : IC... ABBATISSÆ CRENBAT OU CREHBBAT qui nous semble signifier, ICON, figure ou portrait de l'abbesse CRENBAT OU EREABBAT, selon M. Gomart, mais sans avoir pu découvrir si c'est un nom propre ou celui d'une abbaye ; car nous n'en connaissons aucune qui porte cette dénomination. Quoi qu'il en soit, l'abbesse est bien représentée, comme le dit M. Gomart, debout, en grande robe de chœur, la tête couverte d'une capuce, tenant une crosse dans la main droite et un livre dans la main gauche, ainsi que devaient être représentées les abbesses de Fervaques.

« Auprès de Fonsomme, ajoute un vieil almanach de 1811,

« sont les fermes de Fervaques, bâties sur les ruines de
» l'abbaye. Les sources de la Somme et quelques ruines
» de l'abbaye, servant maintenant de granges, méritent
» d'être vues. (1) »

(1) On trouve dans le *Voyage pittoresque dans l'ancienne France* une *Vue* très réussie des sources de la Somme et des ruines de l'abbaye de Fervaques. M. Gomart possède aussi plusieurs dessins sur Fervaques ancien. Dessins pris sur place ou copiés aux Archives du département.

CHAPITRE VI

LISTE DES ABBESSES DE FERVAQUES

En parcourant la liste que nous donnons ici des abbesses de Fervaques, il sera facile de voir quelle fut la considération et l'importance de cette abbaye, qui eut à sa tête plusieurs dames d'un grand nom et d'un haut lignage ; aussi prenait-elle le titre d'Abbaye Royale, bien qu'elle ne fût pas de fondation royale, et elle timbrait ses armes d'une couronne de France fleurdelysée, qui remontait peut-être à Saint-Louis, qui fut un de ses bienfaiteurs.

1140. La première abbesse fut, croyons-nous (1), Ermengarde de Fonsomme, fille du fondateur de Fervaques, élevée à Montreuil, avant de devenir abbesse de ce monastère. Elle obtint une bulle du pape Eugène III, en 1148.

1152. Basilie ou plutôt Rosalie, d'après une charte de Beaudouin, évêque de Noyon. Cette abbesse reçut aussi une bulle du pape Alexandre III, en 1163. On la retrouve encore dans d'autres diplômes, de 1171 à 1183.

1186. Marie, d'après Sainte-Marthe et Hémeré, siégeait alors.

1188. Marguerite gouvernait l'abbaye en 1188 et 1197. Il est probable que sa longue administration se prolongea jusque vers 1220.

1221. Eustachie, fille de Hugues de Châtillon et d'Iolande de Hainault, restée veuve en premières noces de Ives de Nesles, administra le couvent pendant 36 ans.

(1) Nous ne savons ce qui a obligé les savants auteurs de la *Gallia* à revenir sur ce qu'ils avaient avancé au sujet d'Ermengarde et à placer avant elle dans leur catalogue une autre religieuse qu'ils désignent seulement sous l'initiale G... En sorte que d'après cette rectification, Ermengarde ne serait que la seconde abbesse de Fervaques.

1257. Flandrine, d'après le cartulaire de Longpont.
1262. Ermengarde II, d'après des actes de 1269.
1278. Marie II.
1295. Hesseline.
1309. Alexandra.
1312. Marie III.
1328. Eudeline ou Hélène, peut-être Vandeline, quoique sainte Marthe et Hémeré disent qu'Hélène siégeait en 1347 et Vandeline en 1349. Il semble cependant que ces deux noms doivent se confondre avec celui d'Eudeline.
1354. Mathilde.
1362. Helvide.
1375. Marie de Rouvroy, fille de Mathieu de Rouvroy et de Marguerite de Saint-Simon, religieuse professe de Poissy, *Pisciensis*, devint abbesse de Fervaques, d'après la *Généalogie des Grands de France*, t. IV, p. 396.
1399. Jeanne I.
1408. Marguerite de Fonsomme.
1410. Jeanne II.
1440. Elisabeth, *Cassini*, abdiqua en 1447.
1447. Roberte, *Dubois*.
1462. Jacqueline de Potaigue ou Pontange, remplit la charge d'abbesse jusqu'en 1485.
1488. Marguerite II de Fonsomme, 1491.
1493. Jeanne de *Hubi*.
1507. Marie de Brouilli.
1515. Nicole de Muin.
1530. Jeanne d'Origny.
1534. Françoise de *Calendre*. Si l'inscription relevée par M. Gomart, dans la cave de la rue Saint-Jean, n° 80, est exacte, le nom de l'abbesse serait *Balendre* et non *Calendre*.
1556. Gabriel de Béthune, fille de Robert de Béthune,

seigneur d'Ostel et d'Anne de Louvain, fut bénite l'année suivante.

1578. Geneviève de Saint-Marc, abdique en 1613.

1613. Elisabeth de Toré.

1617. Marie de Montluc de Balagny, fille d'Alexandre de Montluc, maréchal de France, et de Diane d'Estrées, d'abord religieuse de Pont-aux-Dames, puis abbesse de Fervaques, se démit de son emploi en 1647. D'après Hémeré, cette abbesse aurait gouverné très-tendrement et très-prudemment sa communauté. Mais ce ne fut pas sans difficulté du côté des évènements, comme nous allons le voir.

1647. Marie-Anne de Lochoorst de Beunebroucq apostasia en 1655, en abjurant la foi catholique, et s'enfuit en Hollande. Mais il paraît qu'elle avait résigné sa charge, dès 1651, entre les mains de Marie de Montluc, de qui elle la tenait. Celle-ci avait donc repris de nouveau le gouvernement de l'Abbaye, mais elle abdiqua, en 1655, en faveur de la suivante.

1655. Marie de Cossart Despiez, religieuse du couvent d'Origny, ne fit que passer à Fervaques, car aussitôt le départ de Marie de Lochoorst en pays étranger, elle voulut retourner dans son ancienne maison, laissant à Marie de Montluc, déjà deux fois démissionnaire, l'obligation de la remplacer. Cette dernière s'y soumit, mais à regret, et pour céder sa place l'année suivante 1656, moyennant une pension annuelle, à Jeanne Roberel du Moland, religieuse de Saint-Georges de Rennes, *Redonensis*.

1656. Jeanne Roberel, malgré ses provisions royales et pontificales et une prise de possession, de 1656 à 1661, se vit contrainte de se retirer devant les prétentions de Marie Cossart qui, appuyée du grand Conseil, revendiqua une dignité à laquelle elle avait autrefois renoncé et réussit à la recouvrer.

1661. Toutefois, Marie Cossart abdiqua, après une gestion de cinq ans, en faveur de la suivante.

1667. Marguerite du Mesnil-Simon de Beaujeu, religieuse dominicaine de Saint-Pardulphe, morte en 1700. Marie de Montluc était décédée en 1669.

1700. Henriette Magdeleine des Roches d'Orange, religieuse du Paraclet, obtint ses bulles l'année suivante et la bénédiction abbatiale dans l'église des Invalides ; morte le 20 janvier 1755, enterrée en son abbaye.

1755. Louise Françoise de Ligny, fille de François Emmanuel de Ligny et de Louise de Bassompierre, professe de Fervaques, morte à Paris, après trois jours de maladie, le 31 mai 1765 ; enterrée à l'abbaye aux Bois. Sous cette abbesse, la communauté était composée de 22 religieuses, sans les novices. Outre l'abbesse, qui était la principale dignitaire du couvent, il y avait encore la Prieure et la Sous-Prieure qui la remplaçaient au besoin, la Maîtresse des novices, et la Cellérier, fonction très-importante, puisque cette dernière était chargée des approvisionnements, de leur conservation et de toute la dépense de la maison.

1767. Nicole Amélie Dupérier Dumouriez, religieuse professe de l'abbaye, sœur du fameux général républicain de ce nom. Cette famille, originaire de Provence, habitait Cambrai. Elle se nommait Dupérier ; mais au XVI^e siècle, un membre de cette famille ajouta à son nom celui de Dumouriez, qui était celui de sa femme.

1790. La dernière abbesse fut Madame de Schomberg. L'abbaye jouissait encore d'un revenu de 7,000 livres, taxées en Cour de Rome. La manse était de 15,000 livres en 1764 ; on avait réuni à l'abbaye de Fervaques celle de Biache, fondée au village de ce nom, au doyenné de Péronne et dont la manse était de 6,000 livres.

CHAPITRE VII

POSSESSIONS TERRITORIALES ET REVENUS DE L'ABBAYE DE FERVAQUES.

Que les communautés religieuses aient jadis possédé de nombreuses propriétés, de grands domaines, c'est un fait indéniable. Mais qu'on ait cherché, dans un but facile à deviner, à escompter cette fortune territoriale acquise à titre onéreux, en dehors des charges qui la grevaient et du personnel désintéressé qu'exigeait la mise en rapport de ces biens, c'est là un tort impardonnable : on pourrait dire un manque d'équité et de justice. Car il faut bien qu'on sache, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, que les donations premières qui furent faites aux Couvents, n'eurent un résultat efficace qu'en raison du travail, de l'économie et surtout de la sobriété des moines. Ce fut là une des sources les plus puissantes de la prospérité monastique. C'est ce qu'a démontré péremptoirement et avec une éloquence sympathique, l'année dernière, à l'abbaye d'Igny-en-Champagne, un révérend père trappiste du même ordre, Dom Etienne, abbé de Sainte-Marie-du-Désert, quand il disait : « Je m'étonne que nos ennemis ne s'expli-
» quent pas pourquoi nous devenons riches. Qu'y a-t-il
» d'étonnant que nos possessions s'accroissent, puisque
» l'économie est la reine de nos demeures et que le su-
» perflu en est impitoyablement banni ? On dit qu'il n'y a
» plus de riches aujourd'hui et que les grandes fortunes
» s'en vont. En pourrait-il être autrement, quand on voit
» les nécessités que se crée chaque jour le monde, par
» son luxe et son amour des plaisirs ?... Voyez le reli-

» gioux au contraire : des légumes, de l'eau, du sel, voilà
» sa nourriture! Sa couche, c'est une place recouverte d'un
» peu de paille. Son habit, c'est une robe qu'il gardera
» toute sa vie et qui ne changera ni de forme ni de cou-
» leur. Voilà, mes frères, le secret de la richesse du moine.
» On cherche le moyen d'éteindre le paupérisme en
» France ; il n'y en a qu'un seul, c'est de faire disparaître
» le luxe et l'amour des plaisirs, ces deux plaies de notre
» époque, signes avant-coureurs de la décadence, si nous
» en croyons l'histoire, et d'y substituer l'économie et la
» sobriété. »

Ce n'est pas que nous ayons à défendre ici les possessions de Fervaques, contre des accusations rétrospectives; car encore que les possessions de cette abbaye se soient étendues à de nombreuses localités, comme on pourra le voir dans le catalogue ci-joint, elles n'étaient pas cependant des plus considérables.

ALINCOURT, *canton de Moy.*

1 demi muid de terres données par Gautier, dit Porcé.
16 mencaudées et demie au même terroir, 1243.

Ces terres étaient situées au lieudit les Riés, au-dessus de Panval, *desuper Panval, à storens, as Anetes, à la Tour-aux-Oyes, et ad sartum Aeldis.*

AVESNES, *canton de Saint-Simon.*

L'abbesse de Fervaques nommait à la cure. Revenus : 800 livres. Avesnes Saint-Simon était autrefois chef-lieu ; il n'est plus aujourd'hui qu'un hameau de Saint-Simon. L'église dédiée à la Sainte-Vierge a disparu, il n'en reste plus que le cimetière dont elle était environnée.

BEAUREVOIR, *canton du Câtelet.*

2 sesterces de terres, données en 1245.

BRAY-SAINT-CHRISTOPHE, *canton de Saint-Simon.*

La cure à la nomination de l'abbesse. L'abbaye gros décimateur, pour $1/3$. Revenus : 700 livres.

BROUCHY, *canton de Ham.*

Cure à la nomination de l'abbesse ; gros décimateur l'abbaye, pour $1/3$. Revenus : 700 livres.

Accord entre Fervaques et la commune, pour les amortissements dudit lieu, 1229. — Plus un acte d'acquisition, 1288.

CEPY, *ferme dépendante de Saint-Quentin.*

Les dîmes de la vallée de Cepy, acte de 1232.

CLASTRES, *canton de Saint-Simon.*

1 demi muid de blé, provenant de Wiart, mayeur de Clastres, 1260.

CROIX, *canton de Bohain.*

Echange de terre et terrage, 1293.

DURY, *canton de Saint-Simon.*

L'autel de Dury, concédé par Simon, évêque de Noyon, en 1140, à la nomination de l'abbesse ; gros décimateur pour $2/3$, l'abbaye. Revenus : 900 livres.

Don de 2 muids de froment, par Waldinus de Dury, percevables dans cette localité.

ESSIGNY, *canton de Saint-Quentin.*

Donation de la moitié d'un moulin, 1245.

Echange de Gérard, sire d'Issegny, d'une mesure, sise entre l'écluse d'Issegny et le manoir de Raoul de Le Val

et certains droits sur la rivière, contre toutes les redevances de l'abbaye sur certaines mesures, 1262, *en français*.

L'abbaye possédait en outre 2 muids de blé à Essigny.

ETREILLERS, *canton de Vermand*.

Terres dans le domaine de Royalmont et au territoire d'Etreillers et de Gricourt.

FAYET, *canton de Vermand*.

L'abbaye était gros décimateur pour les $\frac{2}{3}$. Revenus : 600 livres, remplaçant sans doute les 2 muids de blé de rente sur la dime de ce village, quittée par le Chapitre de Saint-Quentin en 1160, et les deux parts de dimes, vendues par Eudes ou Odon de Faiel, sur Faiel, Salenci, et Francelle, autour d'Holnon, 1201, provenant de la sœur d'Odon de Fayet.

2 mesures achetées par les religieuses, 1226.

3 sesterces de terres à l'Arbre de la Banlieue.

Une partie de courtil, donnée par Gilon de Cretone, 1275.

FERVAQUES, *dépendance de Fonsomme*.

Sous cette dénomination se trouve désigné d'abord le domaine de Fonsomme, donné par Reinier, pour l'établissement des religieuses, en 1140.

Plus 30 muids de froment et tous les bois que possédait Evrard de Fonsomme, sur le territoire de Fonsomme, depuis ce village jusqu'à Homblières, 1186.

5 muids de froment, donnés par Richard Langlois, 1209.

5 modiées de bois, acquises d'Evrard, 1213.

Echanges avec les moines de Saint-Prix, 1275.

Sentence arbitrale qui adjuge aux religieuses de Fervagues, contre les prétentions de l'abbé d'Homblières, une

terre située devant leur maison à Mauconseil, *domus mali ingeni*.

Fondation d'une chapellenie en l'église de Fervaques.

FIEULAINÉ, *canton de Saint-Quentin*.

Dîme donnée par Adam d'Athies et son épouse.

Hugues, chevalier, seigneur de Fieulainé, de *Fullanis*, vend 5 modiées de bois dans la forêt de Germecchon, de *Grimechanbus inter quatuor metas... tertia versus Biautrou et quarta versus Favarchias et Fonsummes*.

FLUQUIÈRES, *Flescerriæ, canton de Vermand*.

L'abbaye de Fervaques, gros décimateur. Revenus : 500 livres.

FONSOMMES, *canton de Saint-Quentin*.

Autel donné par les moines de Saint-Prix, en 1160, à la nomination de l'abbesse. Gros décimateur : l'abbaye de Fervaques. Revenus : 500 livres.

Quelques terres données par Boson, còtre de l'église de Saint-Quentin.

8 muids de blé, sur la dîme de Fonsomme, concédés par Gérard, chevalier, seigneur de Fontaine, 1218.

FONTAINE-UTERTE, *canton de Bohain*.

Cure à la nomination de l'abbesse. Gros décimateur : l'abbaye. Revenus : 500 livres.

19 modiées de terres vendus par Robert de Lesdins.

12 modiées vendues par Thomas de Fontaine, chevalier, *in sarto, de Kerules, versus Sekehard, versus Monibrechain, versus Sainnecort* (Senecourt). Dans cet acte est établi sur 3 modiées de terres, sises également à Fontaine, *in sario Domini Ode, in Haya Louet ou Louveithi, in campo Tiliati*,

sub campo Colardi magni, le douaire de sa femme, 1225.

Terres provenant de Roger de Driencourt; 1226.

6 sesterces de terres, *supra vallem de Seignival* 1282.

24 sesterces de terres, *au camp as fouaches*, à Vironval, *as terres de Biaurewart*, à Reulin, *au Casus*, à le Roinsles.

• Cette charte d'amortissement émanant de Vitasses, sire de Fransieres, est en français, 1299.

4 sesterces de terres dont 2 au Val Rihier et 2 en Sauvezain de Beaugart, données par Pierre Judas de Fontaine, écuyer.

4 muids de blé et avoine, au bois Rasiron, *loco in valle Aubrëie*, au Ponchel, *ad camp de Theri*, de Courtieus, en Prier-lui.

FRESNOY, *canton de Bohain.*

7 sesterces de terres, *apud Fresneaus*, provenant de Pierre de Morincourt.

27 sesterces de terre, *in territorio de Fresneto in Arrouysia et Melicourt* (Méricourt), 1239.

HAUTEVILLE, *canton de Guise.*

Décharge de droits de passage sur les terres de Hauteville, d'Aisonville, de Fresnoy-le-Grand, et d'Hericourt, accordée par Amaury d'Hauteville, 1216.

HERBÉCOURT, *canton de Bray-sur-Somme.*

7 sesterces de terres de 22 verges et demie.

4 modiées de terres données par Reinier, seigneur du Verguier (*Virgulti*), 1236.

Le Groencamp *inter nemus de Priers et spinam Deshaus.*

HERVILLY, *canton de Roisel* (Somme).

L'abbaye gros décimateur pour 1/3 inféodé. Revenus : 550 livres.

HÉROUEL, *canton de Vermand.*

Cure à la nomination de l'abbesse. Revenus: 700 livres.

JEANCOURT, *olim* JEHANCOURT, *canton de Vermand.*

Jean de Fonsommes, chanoine de Saint-Quentin et fils de Reinier, donne à l'abbaye de Fervaques les terres qu'il y possédait, 1190.

René de Jehancourt imite son exemple, et Barthélemy de Villevêque donne 2 muids de froment, 1225.

JUSSY, *canton de Saint-Simon.*

Nous avons vu que l'abbaye possédait les deux tiers des dimes au hameau de *Bray*, dont le revenu était de 700 livres, elle en possédait d'autres au hameau de *Camas* dont le revenu était sans doute de 200 livres, puisque réunis ils atteignent la somme de 900 livres.

Un arrangement était intervenu au XIII^e siècle entre Fervaques et l'abbé de Saint-Éloi-Fontaine, au sujet des dimes de Jussy, de Foillevel, Faillouël, Genlis et Rumigny.

D'autres dimes existaient encore à Clastres, à Lizerolles, à Montescourt, à Saveriainoi, au sud de Camas, à Rouverel, *canton de Guiscard.*

Des lettres d'amortissement de 1292, nous apprennent que l'abbaye possédait des terres, *in districtu de Bonsoy, in cousturis apud Jussi.*

LIERVAL, *canton de Craonne.*

L'abbaye de Fervaques avait fait de nombreuses acquisitions en ce village, *in villa Lirivalle*, consistant en vignes, en bois, en pâturage et en cens ou droits seigneuriaux, 1189.

2 pièces de vignes et droit de vinage, 1275.

2 pièces de terre *in loco qui dicitur en Cuernu*, 1268-1269.

De Vinca, boscho et prato de Quernu, 1262.

D'une vigne et d'un bois, 1275.

D'une vigne plantée, 1288.

D'une vigne à la rue de Laon, *ad vicum Laudunense*, 1281.

Des pâturages de Lierval, 1282.

Parmi les titres d'acquisition qui constatent les possessions de l'abbaye, *en Eschaumont* (Chaumont) en la couchie de Praële, on trouve aussi un accord fait avec les habitants de Lierval, pour avoir la permission de faire paître 4 bêtes dans les pâturages de la ville, 1282, et une autre pièce intitulée : *De ros acquisitions à tenir pacifiquement*.

Il est à présumer que Lierval était le vignoble de prédilection des religieuses et qu'on y avait multiplié les achats de vigne à cette intention.

LA MALMAISON, *canton de Busigny.*

26 septiers de terre donnés par Jean de la Malmaison, 1257.

Idem 20 sols de blancs de rente, percevables sur la terre de la Malmaison, entre Bohain et Busigny.

LEVERGIES, *canton du Catelet.*

Terres données par Baudoin d'Aubenchoul.

Achat du fief de Levergies.

MÉRICOURT, MORINCOURT, MUÉRINCOURT, *hameau de Croix-Fonsommes, canon de Bohain.*

Achat de 20 setiers de terre sur le territoire de Murincourt, 1220.

ORIGNY-SAINTE-BENOITE, *canton de Ribemont.*

Le pré du seigneur donné par Jean de Lecherries.

PNEUMONT.

Bois en cens, 1273, 1278.

PRÉMONT, *canton de Bohain.*

6 modiées de terre à cens, *in territorio de Petroso Monte* au lieudit *Fremies sub fontana*, 1279.

Un échange des terres de Prémont, de Serain, de Malincourt et Viège-Faty, *Viéga*, eut lieu en 1304, avec les moines de Saint-Prix, contre d'autres terres à Fontaine.

ROISEL (Somme).

L'abbaye de Fervaques était gros décimateur sur différentes portions de territoire estimées environ un tiers. Revenus : 1,000 livres.

3 muids de froment donnés par Valderic de Dury, 1171.

Une maison et un jardin donnés par le frère de Gilles, seigneur de Markais (Marquais).

SAINT-QUENTIN.

Une maison sur la place du Marché, échangée contre la moitié d'une autre maison, rue du Touket, et 25 livres parisis à payer au propriétaire de la première maison tant qu'il restera cleric séculier, 1221.

Une autre maison donnée par Aubert de Verchy, 1243.

Achat de dimes sur quelques courtils, ou jardins *in Curtellis de Couppecat, de Pontoiles, de Veieri foro, de Pulchris Portis, de Remicort* ; provenant de Colard d'Estraliers, 1258.

18 sesterces de terres, *in districtu* Saint-Prix, grevés d'un cens annuel de 8 oies, de 2 chapons, de 2 foaces,

foachiis (1), de la valeur d'un quarteron de farine et de 8 sols et demi, percevables sur l'église de Saint-Prix, par Agnès et Jean de Carthegny, son mari, 1258.

Autre cession de terres et de revenus, par Jean d'Issigny, au terroir de Saint-Prix, de Montigny, près *Fuillaines*, près du chemin qui conduit de Bougencamp à Bernoville, 1627.

Une maison en la rue de la Sellerie, dévolue à l'abbaye à défaut, par les acquéreurs, du paiement de 40 sols parisis de rente annuelle due à l'abbaye, 1338.

Une maison en la rue des Belles-Portes, rapportant 10 sols parisis et un chapon, 1340.

Achat d'une autre maison en la rue des Belles-Portes, confisquée sur Guillaume Langlet, justicié par meffait, moyennant 3 chapons et 6 deniers parisis de rente, 1346.

Acquisition d'une maison en la rue de la Sellerie, contiguë à celle que l'abbaye possédait déjà, 1405.

SEBONCOURT, *canton de Bohain.*

3 modiées de terres *in nemore du Molinet quorum principium erit versus Segoncourt* à la place d'un bigate de bois que l'abbaye recevait chaque jour de Gérard de Saint-Aubert, seigneur de Bohain. Par suite d'un nouvel accord ces 3 modiées de bois sont échangées contre une terre sise *apud viam quæ tendit de Segoncourt versus Bohaing, contigue terræ arabili curtis que dicitur Vile*, 1220.

SEQUEHART, *canton du Catelet.*

Quelques modiées de terre en droit de terrage y attachées, 1224.

(1) On donnait le nom de foasse à un pain cuit sous la cendre, à une galette ou gâteau. Ce nom désigne aussi une espèce de bouillie faite avec de la farine et des jaunes d'œufs. Nous croyons qu'il s'agit ici de gâteaux ou de flans.

Possession du droit héréditaire de terrage sur 9 sesterces et demi de terres au lieudit Longonon, 1268.

SERAIN, *canton de Bohain.*

3 sesterces de terres dans la vallée de Serain, données par Jean de Seboncourt, 1224.

SERAUCOURT, *canton de Saint-Simon.*

Autel donné en 1151 par Odon de la Vieuville à la nomination de l'abbesse. L'abbaye gros décimateur pour les deux tiers. Revenus : 700 livres.

TUGNY, *canton de Saint-Simon.*

Cure à la nomination de l'abbesse, donnée par Pierre de Tugny et déclarée ecclésiastique par sentence rendue à Saint-Quentin le 21 janvier 1664 et à Laon le 9 novembre 1666. L'abbaye, gros décimateur sur un tiers ; mais elle avait vendu cette dîme à rémeré à gens laïcs, en 1565.

VILLERET, *canton du Catelet.*

La cense du Pré, appelée aussi le petit Fervaques et un bois désigné sous le nom de *fossa Guillelmi*, près du bois de Périers (Priez) et du petit Fervaques, vendu par Reinier, sire du Verguier, 1225.

VILLEVÊQUE, *hameau de Marteville, canton de Vermand.*

L'abbaye de Fervaques était gros décimateur pour différentes portions et surtout pour le hameau de Villevêque. Revenus : environ 600 livres.

Un achat avait été fait en 1225 à Simon de Dallon pour tout ce qu'il possédait sur la dîme de *Villeveske* et en 1264 à Oudart, fils de Barthélemy-le-Dineur.

Oudart de Villevêque avait aussi vendu en 1246 à l'ab-

baye le charroi qu'il tenait en fief, *Carionem suum quem tenebat in feodum ab ipsa Ecclesia apud Villam Episcopi et quid quid habebat in dicto carione et etiam in stamine, palea et quolibet alio grano et quibuscumque pertinentibus ad ipsum carionem*, 1246. Le système d'impôt de cette époque ne valait guère mieux que le nôtre ; ses vexations étaient aussi fort nombreuses et s'étendaient à une foule de choses usuelles.

WIÈGE-FATY, *canton de Sains.*

L'abbaye possédait dans ce village, dans celui du Sourd et de Malezy, une terre donnée par Renauld de Treumont, le seigneur de Puisieux, le prévot Raoul, Aubert de Roumerie, nommée *la terre les Enfants Wiège*. Aubry de Roumerie y avait ajouté un terrain sis *ad campum es Braiaus contigue ut dicitur vie de Marle* et un bois à Wiège et au Sourd, 1275.

Il y a un titre assez curieux intitulé : *De no maison de Wiège Frankiede de toutez chosez et de la terre de Seur les enfans Frankies. (Buing) (sic)*, 1300, en français.

REVENUS

Outre ces possessions et dîmes, l'abbaye avait encore des revenus en divers lieux, nous allons les consigner ici, bien que quelques-uns doivent faire double emploi avec ceux que nous venons de détailler.

De 3 sols à Roger de Lesdins.

De 15 sols à Jacobis l'Ostelier, 1270.

De 60 sols maître Jean l'Aussier.

6 sols dus à l'abbaye de Vermand, 1275.

20 sols de Landiesfay, Landifay, canton de Sains.

40 sols sur la taille d'Aubigny, 1267.

DE DIVERS LIEUX

1/2 muid de blé à Vendeuil, du seigneur Hugues, 1269.

5 muids de blé de Vernon de Boskiaus, 1274.

3 muids de blé de Rogon de Faiel à Montbrehaing, 1275.

1 muid de blé *apud Loncamp*, Lonchamps, canton de Guise, 1272.

2 muids de blé, Mgr Alou et Robert de Fontaine-Uterte son frère, 1284.

2 muids de blé à Essigny, 1275.

Terrage de Crois, 1293.

1/2 muid de blé de Wiard, mayeur de Clastres, 1260.

1/2 muid de blé du seigneur de Puisieux, *de Puteolis*, 1292.

1/2 muid de blé du Mayeur d'Avesnes, Saint-Simon.

De 23 jalois de blé du Sourd, 1270.

L'abbaye avait de son côté des cens et des rentes en blé à payer; c'est ainsi qu'elle était redevable de « xxiii jalois de blé ke nous deiriens au seigneur de Lehéries » 1270.

« De xx jalois de blé que nous devons à Monstereuel » 1270.

La bibliothèque et les archives nationales possèdent des documents originaux et très-importants sur Fervaques, tels sont les titres de fondation du sénéchal Reinier, la confirmation par l'évêque de Noyon et l'abbé de Saint-Prix. Ces actes aussi anciens que précieux, dit M. Cocheris, sont dans un état parfait de conservation. Le savant bibliothécaire donne l'intitulé de 93 chartes qui remplacent heureusement selon lui, le Cartulaire de Fervaques, qui ne nous est parvenu qu'incomplet, ajoute-t-il. Il ignorait, sans doute, celui qui se trouve aujourd'hui aux archives de l'Aisne.

Il nous apprend que le Cartulaire de Paris, intitulé : *Cartularium Fervaquiense* est un Manuscrit in-8°, de 95 folios en parchemin, écriture du XIV^e siècle, avec rubriques, piqué et réglé à la pointe sèche, catalogué à la Bibliothèque nationale sous le n° 11071 du fonds latin. Ce Cartulaire commence par la fin d'une charte et la suivante est cotée XLVII. Il ne renferme que des actes du XIV^e siècle. Les chartes sont rangées topographiquement. Elles traitent du Sourd, 17 Chartes; Fervaques, 9; Fontaines, 13; Herbercourt, 7; Faiel, 11; Lierval, 11; Brouchy, Dury, Tugny, 3; Jussy, 1; Peneumont, 3; *De Redditibus*, 9; *De Diversis Locis*, 12.

CONCLUSION

En terminant ce travail que nous aurions désiré plus complet, plus riche de faits et où il n'a pas toujours dépendu de nous d'éviter la sécheresse du chroniqueur, qu'il nous soit permis néanmoins de conclure en faveur de notre abbaye et de vous dire que si Fervaques n'a pas brillé d'un aussi vif éclat que certains monastères qui ont été mêlés à des événements considérables dans l'histoire, son existence n'a pas été cependant sans gloire pour le pays.

Fondée en plein XII^e siècle, alors que les âmes, dans un élan sublime de ferveur religieuse, s'envolaient vers la solitude comme ces timides colombes qu'on voit, en un jour d'orage, regagner d'un vol rapide leurs tranquilles demeures, l'abbaye naissante s'enrichit bien vite d'une population nombreuse qu'entourent aussitôt les affections les plus légitimes et les faveurs les plus signalées. Plus la vie de ces saintes femmes nous apparaît rude et pénible, plus nous avons lieu d'admirer un dévouement et une persévérance qui ne se démentent pas dans les plus mauvais jours, surtout quand il leur fallut, après tant de guerres désastreuses, rebâtir leur maison si souvent détruite et profanée.

Ce n'est pas sans émotion non plus qu'en parcourant cette longue suite d'abbesses dont un grand nombre étaient issues de nobles familles, nous les avons vues renoncer aux espérances du siècle pour abriter leur vertu dans le silence du cloître, semblables à ces plantes exotiques qui parfument nos jardins dont elles font l'ornement. Tout ici intéresse, jusqu'aux plus minutieux détails de cette fortune temporelle, dont la valeur et la gestion constatées dans des polyptiques curieux sont toujours consultés avec profit ; parce qu'ils

nous apprennent à quoi se réduisent les déclamations parfois haineuses des ennemis de ces ordres religieux dont la vie s'écoulait à faire le bien, à semer l'aumône sous leurs pas et à guérir les douleurs humaines. Est-il donc si étonnant qu'on les ait regrettés ? et que l'instinct de la misère recherche encore la place où ils furent... Mais hélas ! on peut dire de ces maisons de bienfaisance comme de la fameuse Troie gisant ignorée dans ses ruines :

*Nunc humilis veteres tantummodo Troja ruinas
Et pro divitiis tumulos ostendit arborum. — OVIDE.*

Concluons donc, Messieurs, sans passion, sans parti pris, et disons qu'en considérant attentivement l'origine austère des ordres religieux, leur conservation au milieu des agitations et des vicissitudes humaines, leur rétablissement après des désastres sans nombre, on se demande comment ces ordres ont pu naître à la vie, se soutenir parmi les violences et les révolutions si fréquentes dans notre pays, enfin se relever après les catastrophes sanglantes qui ont tout bouleversé autour d'eux.

Pour expliquer ce problème dont la solution s'impose, il faut admettre, 1^o en premier lieu : que les ordres religieux furent bien dans le goût de l'époque pour se multiplier avec tant de facilité et rencontrer autant d'adhérents dans toutes les classes de la société, malgré le rude labeur auquel ils étaient assujettis. On a dit, et c'est vrai, que les moines avaient été nos maîtres en agriculture. Je vous étonnerais peut-être, si je vous disais que les femmes rivalisaient avec les hommes ; et qu'aujourd'hui, dans ce département, à quelques lieues d'ici, sur les bords de l'Ailette, à Saint-Paul-aux-Bois, existe une pauvre, mais fervente communauté de sœurs Bernardines, par conséquent du même ordre que Fervaques, s'occupant elles aussi de tous

les travaux agricoles. Eh bien ! ces frêles et délicates créatures ne craignent pas de bêcher la terre, de faucher la moisson, de rentrer la récolte et d'en battre les gerbes. Et ce qu'il y a de plus instructif dans ce rapprochement, c'est que ce qui se fait de nos jours dans un modeste couvent du petit pays de *Mège*, se faisait autrefois bien plus communément et sur une plus vaste échelle. Toutefois, cet exemple, placé si près de nous, ne doit pas être perdu ; il suffirait à lui seul, ce semble, pour montrer qu'en faisant l'éloge des corporations religieuses nous ne cherchons pas à leur broder une histoire de commande ou de fantaisie, mais toute de réalité.

2° Il faut admettre, en second lieu, qu'il a fallu que ces corporations odieusement calomniées aient mené une vie bien pure, pour avoir conservé si longtemps l'esprit de leur vocation, attirer à elles tant de prosélytes et mériter ces riches donations que leur intelligence et leur activité ont su augmenter. Il a fallu que leur gouvernement fût bien paternel et bien parfait pour vivre des siècles sans avoir besoin de réformes, et quand ces réformes sont devenues nécessaires, c'est que des troubles, des guerres incessantes avaient altéré leurs constitutions primitives et affaibli l'esprit religieux.

3° Il faut admettre, en troisième lieu, que nonobstant les adversités effrayantes qui se succédaient, et alors que leurs maisons étaient ruinées par le pillage et l'incendie, les religieux, quoique condamnés à errer au hasard et sans aucunes ressources, n'en conservaient pas moins l'espoir d'un prompt retour. Et, en effet, dès que le calme paraissait rétabli, on voyait ces nobles proscrits revenir, aux lieux où ils avaient longtemps prié, ramasser en gémissant les pierres du sanctuaire, puis essayer de se construire un abri au milieu des décombres encore fumants :

semblables à cet oiseau mystérieux de l'antiquité se couchant sur son bûcher pour renaître de ses cendres, ou plutôt encore à l'infatigable hirondelle qui ayant vu briser en un instant le nid qu'elle a construit avec tant de peine, n'en reprend pas moins son œuvre détruite, sans s'inquiéter si une main barbare ne viendra pas encore anéantir le fruit de ses efforts. Tels vous retrouvez partout les ordres religieux, et en particulier celui des Dames de Fervaques. Jamais ces saintes filles n'ont reculé devant les sacrifices quand il s'est agi de relever leur couvent endommagé ou détruit. On les a vues, elles aussi, revenir, après la tourmente, sur l'emplacement qui fut leur berceau, contempler avec douleur leurs cloîtres écroulés, leur vieille basilique tout embaumée de leurs prières tombée à terre. Et telle a été leur persévérance, on pourrait dire leur ténacité qu'il a fallu les circonstances les plus impérieuses et même l'impossibilité matérielle pour les obliger à renoncer définitivement à un lieu qui leur rappelait de si longs et de si touchants souvenirs. C'est là, croyons-nous, un des caractères saillants de l'histoire de Fervaques, sans méconnaître pour cela les nombreux services qu'a rendus aux familles cette communauté édifiante et laborieuse.

Mais aujourd'hui qu'elle a disparu, emportée par le flot révolutionnaire, un devoir reste à l'historien. C'est à lui qu'il appartient, à l'aide de patientes recherches, de compléter le passé, de le lier au présent. A lui d'évoquer les souvenirs lointains pour les mettre en lumière. A lui d'interroger les hommes et les choses d'autrefois, de demander à la pierre mutilée, à la fontaine qui murmure, à l'écho qui répète toujours, l'histoire de celles qui ne sont plus, mais dont la mémoire est loin d'être oubliée dans votre vieille cité Vermandoise. Franchement en pouvait-il être autrement ? quand cette communauté a laissé derrière

elle, en tombant, un édifice qui perpétue son nom ; un édifice dont les proportions grandioses abritent vos administrations judiciaires, vos collections scientifiques, vos objets d'art, vos réunions littéraires, jusqu'à vos plaisirs et vos fêtes. Une corporation religieuse qui a doté votre ville d'un pareil monument donne une grande idée de son passé, elle a droit à la reconnaissance, et la cité de Saint-Quentin, toujours fidèle à sa devise, ne faillira pas à ce devoir, nous en avons pour garant la savante société à laquelle nous dédions ces pages. Trop heureux, répéterons-nous en finissant, de les lui offrir comme l'expression de notre profond et respectueux dévouement.



TABLE DES CHAPITRES

PRÉLIMINAIRES		Pages
Coup d'œil sur la création des abbayes et particulièrement en Vermandois.		5
CHAPITRE I		
§ 1. Origine et fondation de Fervaques.		9
§ 2. Ses constructions primitives.		15
CHAPITRE II		
§ 1. Bienfaiteurs et donations diverses.		22
§ 2. Acquisitions et échanges		27
CHAPITRE III		
§ 1. Organisation et genre de vie des religieuses		33
§ 2. Les frères convers, leur occupation.		38
CHAPITRE IV		
Malheurs et désastres de l'Abbaye de Fervaques.		43
CHAPITRE V		
Translation de l'Abbaye de Fervaques à St-Quentin. — Construction de la nouvelle Abbaye. — Sa destination actuelle. — Souvenirs du vieux Fervaques.		50
CHAPITRE VI		
Liste des abbesses de Fervaques		59
CHAPITRE VII		
Possessions territoriales et revenus de l'Abbaye de Fervaques.		63
CONCLUSION		
Ce qu'a été Fervaques et les ordres religieux, leur raison d'être.		77

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.
